

**MARDI 4 AVRIL 2017**

**à 19H00**

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 4 avril 2017 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD (jusqu'au point n°1c), Mmes ASSFLED-LAMAZE, LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, DE SANTIS, Mmes VIOT, ALLOUCHI-GHAZZALE, MM. VERGEOT, GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI (jusqu'au point n°15), Mmes ERDEM, GUEGUEN, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, Mme MASSENET-OZDEMIR, M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. HOWALD à Mme BRETENOUX (à partir du point n°1d)  
M. ADRAYNI à Mme EZAROIL (à partir du point n°16)  
Mme DEMIRBAS à Mme LALEVEE

Le quorum étant atteint.

M. ANSTETT est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Mes chers collègues,

Nous arrivons ce soir à l'étape finale du processus de construction budgétaire, avec le vote du budget primitif pour l'année 2017.

La construction du budget est certes une présentation annuelle, mais n'oublions pas qu'elle s'inscrit dans une stratégie de mandat et donc une réflexion continue et pluriannuelle. Comme cela a été rappelé aux DOB, notre fil rouge demeure inchangé, autour des trois piliers que forment l'attractivité de la ville, le bien vivre des toulousains et la durabilité de nos politiques municipales.

Au-delà de cette stratégie de mandat, notre responsabilité réside dans notre capacité à anticiper l'avenir, un avenir plus lointain que l'horizon 2020, afin de ne pas compromettre les années futures. Cet enjeu trouve sa concrétisation dans nos efforts de désendettement, et notre capacité à mettre de l'argent de côté pour garantir, sur un terme plus long, la capacité à investir de notre collectivité, alors que le contexte électoral au plus haut niveau de l'Etat rend les mois à venir pour le moins plus qu'incertains.

Comme de nombreux Maires de France, j'ai assisté le 22 mars dernier à l'audition des candidats à l'élection présidentielle organisée par l'Association des Maires de France. Il y a eu ceux qui ont tenu un discours assez facile de soutien empathique, sans aucune proposition concrète. Celui qui souhaite ôter au bloc communal une de ses principales ressources, avec une compensation qui n'a rien de garanti sur le long terme, puisque cela fait bien longtemps que l'Etat ne compense plus réellement les conséquences de ses décisions. Celui qui veut raboter encore les dotations aux collectivités, même s'il a revu sa copie à la baisse, et qui accuse les fonctionnaires de tous les maux, de gagner trop. Ceux encore qui tiennent un

discours rassurant, souhaitant préserver les capacités des collectivités, mais sans en présenter le financement...

En un mot, l'incertitude reste de mise sur les moyens qui seront les nôtres dans les années futures.

Pour préserver notre collectivité de ce flou, notre stratégie municipale est rodée : maximiser les recettes d'un côté et s'assurer de l'utilité de chaque euro dépensé de l'autre. Ce regard rigoureux porté sur nos finances locales – rigoureux dans le sens sérieux et non austère – guide le fonctionnement interne depuis le début du mandat et nous permet, comme je l'indiquais au moment du Débat d'orientation budgétaire, de continuer à construire alors que beaucoup sont contraints au « détricotage » de grande ampleur.

Cette stratégie porte ses fruits, si l'on regarde la dynamique qui règne sur notre territoire communal depuis quelques mois maintenant :

- Des investisseurs de plus en plus nombreux s'intéressent à notre commune. Ils portent par exemple des projets en matière de logement de qualité. Nous l'avons vu récemment avec la livraison de 3 maisons superbement rénovées dans la rue des Tanneurs. Nous verrons prochainement les premiers coups de pelle pour la résidence intergénérationnelle, dont le lancement a été officialisé samedi dernier. D'autres projets, notamment sur le centre historique, devraient émerger dans les prochains mois, suite à des rencontres très encourageantes, qui démontrent un intérêt renouvelé et grandissant pour notre ville. Il s'agit bien là de programmes de qualité.
- Du point de vue des services au public, en particulier sur le plan du développement social, je souhaite souligner des partenariats de plus en plus étroits et fructueux, donnant naissance à des dispositifs nouveaux. En 2017, c'est par exemple un forum autour de l'insertion socio-professionnelle qui se tiendra salle de l'Arsenal grâce aux énergies combinées de tous les acteurs du territoire, mises au profit des Tulois.
- D'un point de vue culturel, là aussi les partenariats se multiplient, en particulier en direction des jeunes. Je pense en particulier à la création de l'Orchestre à l'Ecole que nous soutenons sur le Réseau Educatif Prioritaire. Lydie Le Piouff vous l'expliquera plus en détail tout à l'heure. Je pense aussi au festival Mix'City qui se tiendra début juillet au Street Park Marie et Mathias, organisé par une association du territoire Terres de Lorraine, séduite par notre infrastructure et la vitalité du réseau local.
- Le dynamisme de notre territoire, ce sont aussi des équipements qui verront le jour à l'échelle du Grand Tulois dans les prochaines années, et qui seront porteurs d'emplois, à l'image de la clinique psychiatrique à Toul et du centre de détention à Dommartin-les-Toul. C'est aussi l'attachement que nous portons aux côtés de tous les élus du territoire pour le devenir du centre de formation ONF, en soutenant le projet d'implantation du CEPAL.

L'ensemble de cette dynamique s'inscrit résolument dans une vision d'avenir, que nous nous attachons à promouvoir dans chacune des politiques que nous mettons en place, et qui se traduira ce soir encore dans les orientations de ce budget 2017 que nous soumettrons à votre vote dans quelques minutes.

\*\*\*

Mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je voudrais saluer la mémoire de Jean DALIER, qui nous a quittés le 27 mars dernier à l'âge de 86 ans.

Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Jean DALIER a œuvré de nombreuses années pour notre ville. Au sein même de cette assemblée tout d'abord, il a été adjoint au Maire de 1971 à 1989, puis Maire par interim entre 1989 et 1990. Il avait, entre autres initié le projet de Centre culturel Vauban, qui constitue aujourd'hui un outil indispensable pour la promotion des arts vivants sur notre territoire, dans un cadre patrimonial exceptionnel.

Jean DALIER s'est aussi beaucoup investi sur le plan associatif, en fondant l'Espérance de Toul qui compte trois sections consacrées au tir, au basket et à la gymnastique. Il a repris la présidence ces dernières années. Pendant de nombreuses années, on pouvait le rencontrer tous les week-ends sur les manifestations sportives, qu'il suivait de près en tant que véritable passionné attaché à la notion d'éducation populaire, mais aussi au développement de l'handisport.

Nos pensées amicales vont bien sûr à son épouse et notre ancienne collègue Geneviève, et à l'ensemble de ses proches.

Nous voterons lors d'un prochain Conseil municipal un lieu, une rue qui portera son nom.

En souvenir de Jean DALIER et de son engagement pour les Tulois, je vous invite mes chers collègues, à observer une minute de silence.

## 1) FINANCES : BUDGET GENERAL :

Ce point va appeler différents votes :

- Le compte de gestion 2016 ;
- Le compte administratif 2016 ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;
- Le niveau de vote du Budget Primitif 2017 ;
- Le vote du Budget Primitif 2017 ;
- Le vote des trois taxes fiscales pour l'année 2017.

Le compte administratif de 2016 et le budget primitif 2017 sont joints en annexe ainsi qu'une présentation brève et synthétique pour chacun de ces documents budgétaires.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

### a. Compte de Gestion 2016.

Le compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2016 a été adressé par la Trésorière Principale de Toul-Collectivités.

Aucune observation n'est à formuler, celui-ci étant conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 28 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que ce document n'appelle aucune observation, ni réserve.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

### b. Compte Administratif 2016.

Vous trouverez ci-après une synthèse du compte administratif.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	5 116 453.46	4 921 714 .42	96.19 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 817 670.00	12 756 934.93	99.53 %
014	Atténuations de produits	2 100.00	2 067.90	98.47 %
65	Autres charges de gestion courante	2 204 155.00	2 179 313.10	98.87 %
	<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>20 140 378.46</b>	<b>19 860 030.35</b>	<b>98.61 %</b>
66	Charges financières	712 989.30	662 784.69	92.96 %

67	Charges exceptionnelles	448 586.95	436 849.66	97.38 %
68	Dotation aux provisions	14 500.00	14 500.00	100 %
022	Dépenses imprévues	549 141.14		
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>21 865 595.85</b>	<b>20 974 164.80</b>	<b>95.92 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 899 867.61		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 480 901.55	1 417 115.50	95.69 %
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 380 769.16</b>	<b>1 417 115.50</b>	<b>32.35 %</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>26 245 365.01</b>	<b>22 391 280.30</b>	<b>85.31 %</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	245 950.00	457 604.90	186.06 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 177 875.28	1 266 556.43	107.53 %
73	Impôts et taxes	14 228 895.00	14 335 849.84	100.75 %
74	Dotations et participations	6 119 694.64	6 416 131.25	104.84 %
75	Autres produits de gestion courante	215 796.53	197 648.70	91.59 %
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>21 988 211.45</b>	<b>22 673 791.12</b>	<b>103.12 %</b>
76	Produits financiers	30.00	28.00	93.33 %
77	Produits exceptionnels	106 349.55	364 713.73	342.94 %
78	Reprise sur provisions	55 000.00	55 000.00	100 %
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>22 149 591.00</b>	<b>23 093 532.85</b>	<b>104.26 %</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 237 821.25	1 239 189.78	100.11 %
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>23 387 412.25</b>	<b>24 332 722.63</b>	<b>104 %</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 858 952.76		

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2016
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	246 124.30	74 078.05	30.10 %	110 550.08
204	Subventions d'équipement versées	361 608.52	157 674.41	43.60 %	31 622.40
21	Immobilisations corporelles	860 988.86	580 068.53	67.37 %	147 828.48
23	Immobilisations en cours	1 994 528.82	1 356 356.93	68.00 %	40 608.43
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 463 250.50</b>	<b>2 168 177.92</b>	<b>62.61 %</b>	<b>330 609.39</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	660.00	660.00	100 %	
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	1 290 621.51	1 284 988.75	99.56 %	1 247.00
27	Autres immobilisations financières	500.00	365.00	73 %	
020	Dépenses imprévues	234 057.22		0 %	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 525 838.73</b>	<b>1 286 013.75</b>	<b>84.28 %</b>	<b>1 247.00</b>
45x1	Opérations pour compte de tiers	36 089.18	36 089.18	100 %	
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 025 178.41</b>	<b>3 490 280.85</b>	<b>69.46 %</b>	<b>331 856.39</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 237 821.25	1 239 189.78	100.11 %	
041	Opérations patrimoniales	65 720.28	14 655.68	22.30 %	
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 303 541.53</b>	<b>1 253 845.46</b>	<b>96.19 %</b>	
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>6 328 719.94</b>	<b>4 744 126.31</b>	<b>74.96 %</b>	<b>331 856.39</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>208 010.55</b>			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	Taux de réalisation	Restes à réaliser au 31/12/2016
13	Subventions d'investissement	1 177 192.55	801 413.62	68.08 %	396 165.21
16	Emprunts	0.00	0.00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00		
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00		
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00		
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 177 192.55</b>	<b>801 413.62</b>	<b>68.08 %</b>	<b>396 165.21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	367 450.00	366 439.35	99.72 %	
1068	Exc. De Fonct. Capitalisés	221 809.60	211 809.60	100 %	
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 160.00	740.00	17.79 %	
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00		
024	Produit des cessions d'immobilisations	200 280.00	0.00	0 %	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>793 699.60</b>	<b>588 988.95</b>	<b>74.21 %</b>	
45x2	Opérations pour compte de tiers	119 348.90	14 185.19	11.89 %	33 924.42
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 090 241.05</b>	<b>1 404 587.76</b>	<b>67.20 %</b>	<b>430 089.63</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 899 867.61			

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 480 901.55	1 417 115.50		
041	Opérations patrimoniales	65 720.28	14 655.68		
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 446 489.44</b>	<b>1 431 711.18</b>		
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>6 536 730.49</b>	<b>2 836 358.94</b>	<b>43,39 %*</b>	<b>430 089.63</b>

\* Ce pourcentage de réalisation prend en compte un taux de réalisation incluant le virement de la section de fonctionnement du chapitre 021. Aussi, le taux indiqué pour les recettes réelles d'investissement est plus fidèle à la réalité.

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	22 391 280.30	24 332 722.63	
	INVESTISSEMENT	4 744 126.31	2 836 358.94	
Report de l'exercice	FONCTIONNEMENT		2 858 952.76	
	INVESTISSEMENT	208 010.55		
Restes à réaliser à reporter en N + 1	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	331 856.39	430 089.63	
Résultat cumulé	FONCTIONNEMENT	22 391 280.30	27 191 675.39	4 800 395.09
	INVESTISSEMENT	5 283 993.25	3 266 448.57	- 2 017 544.68
	TOTAL CUMULE	27 675 273.55	30 458 123.96	2 782 850.41

#### Dépenses de fonctionnement

Pour une prévision à fin décembre de 26 245 365,01 €, les dépenses de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 85,31 % avec un montant total de 22 391 280,30 €.

Pour rappel, le montant inscrit au budget primitif 2016 était de 25 240 660,07 €. A cela, se sont ajoutées au cours de l'exercice, les DM 1 à 3 dont celles reprenant les écritures du transfert de l'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois dans le cadre des compétences transférées.

Le travail considérable de maîtrise des dépenses de fonctionnement mené depuis plusieurs années porte ses fruits.

Les charges à caractère général, chapitre 011, représentant 21,98 % de nos dépenses, ont été réalisées à 96,19 %. Par rapport au réalisé de l'année 2015, on constate une hausse de 106 212,89 € après une forte baisse de 631 718,59 € entre 2014 et 2015. Les principaux postes de dépenses concernés sont détaillés ci-après.

Les frais de rémunérations diverses représentent 15,17 % des dépenses à caractère général (intervenants dans le cadre des diverses manifestations culturelles, ordures ménagères, déchets de balayures, enlèvement de gravats, rémunération du délégué Vinci Park, rémunération fourrière, ...).

Les frais de télécommunications ont quant à eux baissé de 8 %.

Plusieurs postes connaissent une baisse autour de 10% :

- Frais divers (-7,7%) ;
- Annonces et insertions (-7,4%) ;
- Services extérieurs (-11,3%) ;
- Livres, disques et cassettes (-8,7%) ;
- Fournitures scolaires (-12,6%) ;
- Versements à des organismes de formation (-13,5%) ;
- Charges locatives et de copropriété (-13,9%).

Les frais de fournitures non stockées, comptant pour 10,26 %, sont en augmentation de 15,4% par rapport à 2015, après une forte baisse de 16,67 % entre 2014 et 2015. Pour rappel, ce poste concerne plus particulièrement les fournitures nécessaires à l'entretien courant de nos bâtiments, aux espaces verts, aux ateliers. Un bon nombre de celles-ci servent également au personnel communal qui réalise lui-même une prestation destinée à une immobilisation (versement sous écriture d'ordre en investissement des travaux en régie).

La liste des travaux réalisés en régie en 2016, à hauteur de 300 040,95 € :

- Extension de la roseraie ;
- Création d'un pump track ;
- Création graff park ;
- Création d'un chemin d'accès avenue Général Patton ;
- Création d'un cheminement piétonnier – Sentier Remond Mathieu ;
- Abaissement des faux plafonds et aménagement d'une loggia à l'Hôtel de Ville ;
- Divers travaux (VMC, porte coupe-feu, anti-pince doigts, aménagement bureau...) dans les écoles Regina, Gouvion Saint Cyr et Humbert, ainsi que site Châtelet ;
- Création d'une liaison chaude à la cantine Regina ;
- Mise en conformité électrique à l'école Pierre et Marie Curie, au théâtre Vauban, au Foyer Arche Toulouise, au Musée et à la patinoire ;
- Réfection de l'orgue ;
- Création d'une rampe d'accès à l'orgue ;
- Mise en place de protection d'angles et de murs à la salle de l'Arsenal ;
- Création d'un giratoire avenue 1<sup>ère</sup> Armée Française ;
- Création de trottoirs rue de Briffoux ;
- Aménagement de trois placettes, résidence Croix de Metz ;
- Remplacement des luminaires à la primaire Moselly ;
- Confection de deux portillons.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine de la Ville, une baisse de certains postes de dépenses s'est poursuivie en 2016 après de fortes baisses en 2015. Ainsi, on constate une diminution de 12,7% des dépenses d'entretien des terrains.

Les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de fuel représentent 22,9 % des charges à caractère général et atteignent un montant de 1 128 358 €, soit une baisse de 1,76 % par rapport à l'année 2015.

Concernant les charges de personnel, la masse salariale atteint 12 756 934 € et représente 56,97 % de nos dépenses de fonctionnement réalisées en 2016. On constate une hausse de 1,5% par rapport à l'année 2015. En terme d'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT), l'année 2016 compte 331,58 ETPT contre 328,46 ETPT en 2015. Ceux-ci se répartissent comme suit :

- 277 titulaires sur emplois permanents pour un ETPT de 263,78 ;
- 14 non titulaires sur emplois permanents pour un ETPT de 8,95 ;
- Contrats aidés (CUI, emplois avenir, apprentis) : 16,67 ETPT ;
- Recours agents non titulaires (remplacement, accroissement d'activité...) : 26,05 ETPT ;
- Recours agents à la vacance et divers : 16,13 ETPT.

Le montant du personnel affecté aux travaux en régie est de 860 687,65 €.

S'agissant de nos participations aux divers organismes de regroupement, incluses dans le chapitre 65, la subvention d'équilibre du CCAS ainsi que les aides financières versées aux diverses associations, celles-ci ont été réalisées à hauteur de 98,87 %. En ce qui concerne les subventions versées aux associations, celles-ci atteignent 391 825 € en 2016 contre 380 100 € en 2015, soit une augmentation de 3,08 %.

## **Recettes de fonctionnement**

Le taux de réalisation de nos recettes dépasse le budget prévu avec 104 %. Citons quelques recettes en augmentation :

- Chapitre 73 :
  - Fiscalité directe (+ 193 543 €) ;
  - Fonds de péréquation des ressources Comm. et Interco (FPIC) (+ 58 947 €).
- Chapitre 74 :
  - Dotations d'aménagement qui regroupent la dotation solidarité rurale, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et la dotation nationale de péréquation (+ 290 448 €) ;
  - Dotation politique de la ville (+402 869 €).

Liste non exhaustive des projets réalisés avec la dotation politique de la ville :

- Création d'un terrain synthétique et réfection de l'éclairage de l'aire de jeux au stade Pont Bernon ;
- Réfection du sol sportif du gymnase Guynemer ;
- Création d'un graff park ;
- Création d'un pump park ;
- Remplacement des menuiseries, école Pierre et Marie Curie.

Plusieurs recettes enregistrent des montants en baisse :

- Chapitre 74 :
  - Dotation globale forfaitaire (- 493 660 €) ;
  - Dotation emplois d'avenir (- 32 428 €) ;
  - Dotation unique des compensations spécifiques (- 4 367 €).

A noter que les cessions de terrains enregistrées en 2016 sont les suivantes :

- Divers terrains : 18 625 € ;
- Terrains Lidl : 96 160 € ;
- Terrain clinique vétérinaire : 93 000 €.

## **Dépenses d'investissement**

Pour une prévision à fin décembre de 6 328 719 €, nos dépenses d'investissement atteignent un taux de réalisation de 74,96 % avec un montant total de 4 744 126 €.

Le montant des reports 2016 sur l'exercice 2017 s'élève à 331 856 €.

Taux de réalisation des dépenses y compris les reports : 80,2 %

Pour rappel, le montant inscrit au budget primitif 2016 était de 5 886 701,06 €. A cela, se sont ajoutées au cours de l'exercice les DM 1 à 3.

Principaux projets reportés sur le budget 2017 :

- Achat d'une balayeuse 70 200 € ;
- Maitrise d'œuvre passerelles Port de France : 43 430,40 € ;
- Subventions d'équipements versées (URBA) : 31 622,40 € ;
- Acquisition de deux véhicules : 28 035,76 € ;
- Contrat de garantie totale d'équipement sur les chaudières (P3) : 23 409,79 € ;
- Création d'un espace périscolaire Primaire St Evre : 19 892,52 € ;
- Réalisation de la défense incendie (projet LOGANE) : 14 520 € ;
- Aide à la Maitrise d'ouvrage pour la Vidéoprotection : 14 202 € ;
- Bas-côtés de la Cathédrale : 12 370,20 € ;
- Restauration de la Toile « St Nicolas secourant les marins » : 9 966 € ;
- Remplacement des menuiseries extérieures : 9 029,50 € ;

- Renouvellement des extincteurs : 7 884,15 €.

### **Recettes d'investissement**

Nos recettes d'investissement atteignent un taux de réalisation de 43,39 % avec un montant total de 2 836 358 €.

Le montant des reports 2016 sur l'exercice 2017 s'élève à 430 089 €.

Principales recettes reportées sur le budget 2017 :

- Rénovation du stade Pont Bernon : 106 431,40 € ;
- Création aire de camping-cars : 40 070 € ;
- Remplacement des ampoules à vapeur de mercure : 31 832,47 € ;
- Rue Notre Dame – PUP Papelier 36 155,60 € ;
- Aménagement salle de change Crèche R Rolin : 25 200 € ;
- Remplacement des menuiseries et isolation Primaire P&M Curie : 23 000 € ;
- Mise en accessibilité maternelle Gouvion St Cyr : 22 435 €
- Matériel de désherbage thermique 18 880,30 € ;
- Opérations de sécurité routière 18 234 € ;
- Restauration des bas-côtés de la Cathédrale : 17 904 € ;
- Requalification des passerelles Port de France : 15 383 €.

### **Encours de la dette**

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 19 323 136,93 €.

En ce qui concerne les dettes pour lesquelles la mairie se porte garante, l'encours de la dette est de 26 379 375,49 €, pour un montant initial de l'emprunt total de 38 311 857,95€. A noter que la Ville a accordé sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux prêts souscrits par Toul Habitat, pour un total de 1 586 749 €. Ces garanties basculeront au cours de l'année 2017 à la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Pour l'année 2016, l'annuité garantie au cours de l'exercice s'est élevée au montant de 2 058 546,79 €.

Les organismes bénéficiant de cette garantie sont Toul Habitat, Solendi EHC, la Société Lorraine d'Habitat, Meurthe-et-Moselle Habitat et enfin la Société Nationale Immobilière.

M. le Maire cède la présidence à Mme LE PIOUFF, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire pour l'adoption du Compte Administratif 2016 du Budget général.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la synthèse du Compte administratif 2016 du Budget général.

Le Compte Administratif 2016 du budget général, est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

#### **c. Affectation du résultat de fonctionnement 2016.**

Le compte administratif de l'exercice 2016 laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 782 850,41 €. Il sera proposé d'affecter ce montant en section de fonctionnement.

<b>Résultat 2016</b>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2016	<b>1 941 442,33</b>
Résultat de l'exercice 2015	<b>2 858 952,76</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>4 800 395,09</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2016	<b>-1 907 767,37</b>
Résultat de l'exercice 2015	<b>-208 010,55</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>-2 115 777,92</b>
Reste à réaliser investissement 2016	<b>98 233,24</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-2 017 544,68</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	
Couverture de besoin de financement	<b>2 017 544,68</b>
Affectation en réserve (article 1068 en recette d'investissement)	
Report de l'excédent de fonctionnement (article 002 en recette)	<b>2 782 850,41</b>

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2015 du Budget général comme énoncé ci-dessus.

L'ensemble des Elus présente la délibération suivante :

**d. Budget Primitif 2017 et niveau de vote.**

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à la majorité, vote le budget primitif 2017 par chapitres et sans opérations détaillées pour la section d'investissement, et par chapitres pour la section de fonctionnement.

Mme MASSENET-OZDEMIR demande à quoi correspond le compte 6228 (compte divers) pour un montant de dépenses qui s'élèvent à 753 650 €. Compte qui était déjà élevé l'année dernière et qui reste cette année encore très élevé. Qu'est-ce que ce compte englobe comme dépenses ?

Mme LAMY répond à Mme MASSENET-OZDEMIR que cela correspond à diverses rémunérations, honoraires lors des différentes manifestations.

M. HARMAND énumère quelques dépenses relatives au compte 6228 :

- Attractivité de la Ville :
  - \* Cachets Nocturnes du Port (1 500 €) ;
  - \* Cachets DIABOLO JAZZ (3 000 €).
- Affaires scolaires :
  - \* Concerts scolaires BACH (3 800 €) ;
  - \* Rémunération prestataires NAP (22 000 €).
- Affaires Générales : Prestation Pompes Funèbres au cimetière (1 500 €) ;
- Citea : Rémunération intervenant (900 €) ;
- Commerce : Mise à disposition d'un manager (20 000 €).
- CSC :
  - \* Intervenants : rencontres habitants, spectacle Saint Nicolas (3 000 €) ;
  - \* Prestataires ACM (200 €) ;
- Espaces verts : Déchets verts (9 000 €).
- Foncier : Ordures ménagères (73 236 €).
- Police municipale : DSP Fourrière animale (6 000 €).
- Rénovation urbaine : Suivi-animation CAL (40 000 €).

- Voirie :
  - \* Traitement filtres à huile atelier mécanique (500 €) ;
  - \* Balayures (19 000 €) ;
  - \* Ordures ménagères (9 000 €) ;
  - \* Déchets des foires (1 100 €).

M. VIGNERON demande pourquoi le montant des dépenses imprévues dans les dépenses de fonctionnement double ? On passe de 500 000 € à plus d'1 million. Quelle est la raison de cette augmentation ?

M. HARMAND répond à M. VIGNERON que cela correspond à ce que nous mettons de côté. C'est de l'argent que nous ne dépenserons pas. Une partie pourra être utilisée si en cours d'année nous avons un imprévu mais c'est de l'argent pour les années à venir. On va retrouver ces dépenses imprévues dans les dépenses d'investissement. C'est ce qui nous permet d'avoir nos excédents et d'alimenter notre autofinancement. Vous voyez donc que nous mettons de l'argent de côté, le double de l'année dernière.

Mme ANDRE demande à quoi correspond la ligne 6188 (autres frais divers) pour un montant de 114 116 €. Cela fait beaucoup de divers.

M. HARMAND répond à Mme ANDRE en énumérant les dépenses relatives au compte 6188 :

- Affaires Scolaires : Prestation de services : Classes de découverte (36 000 €).
- Affaires Générales : Reliure registres (1 200 €).
- = Bâtiment :
  - \* Affûtage machines outil atelier (1 500 €) ;
  - \* Couture grenouillère atelier (300 €) ;
  - \* Vérification triennale SSI (4 500 €) ;
  - \* Déplacement poteaux téléphonique (3 000 €) ;
  - \* Dératisation (600 €) ;
  - \* Réparations pompes fontaines ou de relevage (500 €) ;
- CSC : Sorties et billetterie (ACM 6 000 €, animation jeunesse 2 000 €, CSC Dinet 3 000 €).
- Culturel : Vérification Ligne de vie (Centre Culturel Vauban 132 €).
- = Espaces verts :
  - \* Expertises arbres divers (5 000 €) ;
  - \* Elagage, abattage (10 000 €) ;
  - \* Vérification des fixations des points d'ancrage des remparts (4 500 €).
- Voirie : Abonnement multidiag et data mecanicien (2 800 €).

M. MATTEUDI indique n'avoir pas de question technique. On a eu l'occasion d'en aborder quelques-unes en commission. Il souhaite revenir plus globalement sur le budget. Déjà il remercie pour la présentation faite, qui est très claire. Avec les chiffres ce n'est pas toujours évident de les mettre en forme. Il y a eu un beau travail réalisé.

Il voulait également faire part de sa satisfaction pour les éléments qui leur ont été transmis avant les séances de Conseil que ce soit pour le DOB et le budget aujourd'hui. C'est quand même beaucoup plus agréable et surtout beaucoup plus démocratique d'obtenir la quasi-totalité des éléments que vous présentez ce soir avant les commissions. Cela nous permet vraiment d'en discuter. Ce n'était pas le cas il y a quelques années en arrière. Quand les choses ne vont pas nous savons le dire mais je pense que quand les choses vont dans le bon sens, il faut savoir le souligner également.

Le budget que vous nous avez présenté ce soir est en parfaite conformité avec ce qui nous avait été présenté au niveau du ROB. Cela m'amène plusieurs commentaires.

Le budget comme l'an passé d'ailleurs, je l'avais souligné, sur le plan purement financier me semble parfaitement sain. Il n'y a pas de fuite en avant. Il m'apparaît assez bien équilibré avec les contraintes qui sont les nôtres actuellement. Cela reflète une véritable volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Et j'estime que vous ne faites pas prendre de risque sur le

plan budgétaire à notre collectivité. Vous avez géré le budget de notre Ville en « bon père de famille ». C'est plutôt rassurant. Néanmoins pour bâtir ce budget, vous avez dû faire face à deux contraintes essentielles. Tout d'abord au niveau des recettes de fonctionnement. On peut remarquer que malgré la baisse des dotations de l'Etat, qui ont été annoncées, qui ont été vérifiées, je pense que notre Ville s'en sort pas trop mal. Nous sommes encore bien lotis par rapport à d'autres Villes. J'ai regardé par rapport au document que vous nous aviez envoyé concernant les orientations budgétaires. Si on compare l'évolution de nos recettes de fonctionnement depuis 2012/2013, on constate en effet une forte baisse des dotations forfaitaires. Nous sommes passés de 2 600 000 € en 2014 à 1 400 000 € en 2017. Cela fait une perte d'environ 1 200 000 €. Mais parallèlement, il y a d'autres dotations qui sont venues compenser en partie. Si on prend les DSU, les compensations participation, les atténuations de charges, celles-ci sont passées de 3 800 000 € en 2014 à 4 700 000 € en 2017. Donc une progression de l'ordre de 900 000 €. Certes nous avons quand même sur 3 ans une baisse de plus de 300 000 € de recettes externes que nous ne maîtrisons pas. Mais grâce à nos recettes de fonctionnement propre, c'est-à-dire essentiellement toutes les impositions que nous récupérons, qui elles ont légèrement augmenté malgré un taux d'imposition qui reste inchangé. Si on reprend l'évolution depuis 2013, nous avons quand même des recettes de fonctionnement qui sont stables. Cela grâce aux compensations que nous avons eues par ailleurs, il ne faut pas se leurrer, même si on s'en sort très bien aujourd'hui, cela ne va pas durer. Il faut donc dès à présent anticiper l'avenir.

Votre seconde contrainte budgétaire est notre endettement qui reste encore conséquent, qui rend difficile toute possibilité d'emprunt nouveau nécessaire à notre Ville. Vous devez gérer nos investissements aujourd'hui avec un sac de plomb sur le dos. Nous supportons aujourd'hui et pour quelques années encore les lourds emprunts passés, concentrés exclusivement sur un seul et unique projet. Sauf bien entendu de faire fi de l'avenir et engager notre Ville sur des terrains scabreux d'endettement non maîtrisé, ce que vous n'avez pas fait. C'est en ce sens que je disais tout à l'heure que vous avez géré en « bon père de famille ». Vous avez tenu compte malheureusement des difficultés de ce sac que nous avons sur le dos et qui pénalise automatiquement nos investissements, même si l'endettement reste à un niveau qui est loin d'être ridicule. D'autres communes ont effectivement été obligées de faire des coupes sombres assez importantes comme vous l'avez indiqué.

M. MATTEUDI souhaite revenir sur quelques postes de ce budget et surtout quelques orientations. Tout d'abord, votre budget nous a reflété votre volonté que la sécurité soit renforcée sur notre Ville. Vous avez depuis le début de votre mandat triplé les effectifs de la Police municipale, qui aujourd'hui avec 3 équipages va pouvoir travailler efficacement. Vous allez enfin mettre en place un réel système de vidéoprotection. J'en reparlerais quand on évoquera la gestion pluriannuelle des investissements. Ces orientations en matière de sécurité ne peuvent que me réjouir. C'est la mise en place de l'ensemble des mesures que je préconisais dans ce domaine lors de la dernière campagne municipale. Sur ce point je suis donc heureux que vous ayez mis toutes ces mesures en place car j'estime que cela va dans le bon sens.

Vous avez également travaillé sur la maîtrise des frais de fonctionnement. Je pense qu'il y a encore des possibilités d'aller plus loin. De toute manière nous n'aurons pas le choix.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit lors du dernier conseil, que nous ne pourrions dans les années à venir faire l'économie d'une réduction réfléchie et concertée de nos effectifs. Je pense que nous avons encore des sources d'économie et notamment en ce qui concerne nos charges d'emprunt. J'ai remarqué que si on prend le budget primitif, page 93, on constate que nous avons un certain nombre d'emprunt pour des montants assez conséquents, avec des durées résiduelles de plus de 10 ans à des taux quand même très importants, à plus de 4 %. Pourquoi sur ces emprunts n'a-t-on pas fait de renégociations ? C'était le moment rêvé il y a encore 6 mois. Aujourd'hui j'estime qu'il n'est pas encore trop tard. Quand on voit qu'il nous reste encore 20 ans pour certains, 10 pour d'autres, on peut encore obtenir aujourd'hui des taux à 1.20 %, 1.30 % sur les durées résiduelles qu'il nous reste. Je pense qu'il y aurait quelques dizaines, voire centaines de milliers d'€ sur l'intégralité de la durée à gagner. Il y a des sources de gains potentiels qui sont loin d'être inintéressants.

Enfin dernier point que je souhaite aborder. Un point sur lequel je reste toujours sur ma faim. Vous vous en doutez, c'est la rénovation du centre-ville historique. Non pas que je sois un fanatique des vieilles pierres, mais je pense que la réhabilitation de ces quartiers, couplée à des programmes immobiliers sélectifs et qualitatifs constituent le passage obligé pour inverser l'orientation de notre Ville en ce qui concerne sa population et les recettes fiscales qui en découlent. On l'a vu dans les graphiques présentés lors du DOB, notre Ville est devenue une Ville où les habitants sont loin d'être aisés. Nous devons à mon avis, à tout prix, faire revenir cette population plus riche à Toul. Habitants qui seront générateurs de nouvelles recettes fiscales, et de dynamisme économique. Comme je l'ai dit tout à l'heure nos recettes externes que nous ne maîtrisons pas vont continuer de baisser. Pour équilibrer nos prochains budgets, il faudra de plus en plus compter uniquement sur nous-même, c'est-à-dire en grande partie sur les recettes fiscales. Le centre-ville historique a donc un rôle important à jouer.

Certes on vote un budget annuellement, mais pour moi, il s'inscrit toujours dans une vision pluriannuelle. Le budget doit être le reflet d'une vision à moyen terme. C'est sur ce dernier point que je n'ai pas cette vision d'avenir, comme je l'ai déjà dit en commission.

Pour conclure, ce budget a presque tout pour nous satisfaire et donc pour que nous puissions voter pour. A savoir les points concernant sa maîtrise financière et les grandes orientations que vous nous avez proposées. En revanche, il nous manque toujours cette vision à moyen terme pour la reconquête du centre-ville historique. Je sais néanmoins que les prémices ont débuté, je sais que lors d'un prochain Conseil un plan ambitieux devrait nous être présenté. Mais aujourd'hui ces éléments, nous ne les avons pas. On a toujours ce manque de visibilité. En conséquence par rapport à ce budget, nous nous abstenons ce soir avec toutefois une nuance importante. Et si vous me permettez ce clin d'œil en matière budgétaire, nous adopterons à l'issue du prochain Conseil qui abordera le plan de reconquête du quartier historique, si l'exposé nous permet d'y voir un peu plus clair, une DM certes de pure forme mais ayant pour objet de voter pour votre budget.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que c'est original.

M. HARMAND remercie M. MATTEUDI pour son intervention. Vous avez bien résumé la situation. Vous êtes à la commission « Finances », vous sentez et vous voyez bien les choses. Par rapport à l'endettement, c'est un choix qui a été fait pour un investissement d'importance pour la Ville et le territoire. Je pense bien évidemment à la salle de l'Arsenal. Nous sommes avec un taux de désendettement largement dans la moyenne nationale. Nous savions, quand cet investissement a été fait que pour les années suivantes, de gros investissements comme celui-ci ne pourraient plus être opérés. C'est un choix qui devenait urgent, il a été fait et quel que soit l'équipe en place ce choix aurait été fait à un moment ou un autre. Plus tardivement ? Avant ? Je ne sais pas. Il a été fait quand nous étions présent. Vous l'avez bien dit concernant les dotations de l'Etat, certaines augmentent, d'autres diminuent mais de façon globale, cela diminue de façon importante plus la contribution de la collectivité à l'effort national. Nous arrivons sur des montants quand même vertigineux pour une collectivité comme la nôtre. Mais vous l'avez bien souligné, nos recettes sont quasi stables. Elles ne chutent pas de façon vertigineuse car nous avons des bases qui sont dynamiques. Les réévaluations annuelles des bases sont là pour nous aider mais on voit bien à elles seules elles ne peuvent pas expliquer ce dynamisme des bases. Il y a de nouvelles installations, qu'elles soient économiques ou au niveau de l'habitat, et c'est ce qui nous permet un bon dynamisme au niveau de ces bases. C'est ce qui vous a été présenté dans le cadre de ce BP, c'est l'attractivité de la Ville. Attractivité qui joue à plein régime dans ce domaine : attractivité économique et de population. Je vous rejoins complètement quand vous dites que nous devons attirer une population avec un pouvoir d'achat plus important. Nous aurons largement l'occasion d'en reparler au mois de juin quand nous parlerons de la reconquête du centre historique avec une réhabilitation exemplaire par Toul Habitat sur ce secteur.

Pour ce qui est des emprunts, oui nous renégocions quand cela est possible. Il faut faire attention aux clauses figurant dans les contrats. Nous avons des primes de sortie. Si ces primes de sortie sont plus importantes que le gain final avec un taux plus bas, bien entendu nous n'y allons pas. Nous savons que cette année nous allons pouvoir renégocier un de nos

emprunts. Nous sommes suivis par un Cabinet conseil qui s'appelle « Finance Active » dans ce domaine qui nous met en alerte aussitôt que les indicateurs deviennent positifs pour la collectivité de renégocier un emprunt. On l'a déjà fait par le passé. Ce n'est pas forcément sur les plus gros emprunts mais nous sommes sur des taux, comme vous l'avez dit tout à l'heure, très intéressant. C'est effectivement quelques dizaines de milliers d'€ que nous arrivons à grappiller à chaque renégociation.

M. HARMAND remercie pour la qualité du débat. Vous avez bien senti la construction budgétaire, la problématique de la prospective à moyen ou long terme, personne ne l'a. Tout dépend des dotations de demain. C'est pour cela que l'élection présidentielle est une élection importante. Je ne vais pas vous dire de voter pour tel ou tel autre candidat car on sait que tous ceux qui ont promis d'aider les collectivités ne seront pas au second tour. Tous les candidats qui vont accéder au 2<sup>ème</sup> tour, ont tous le même discours, c'est haro envers les collectivités locales. Or nous sommes sur des services de proximité, dans la proximité. Tous ces Elus nationaux qui n'ont plus les pieds sur terre ne comprennent plus rien à rien. Ils ne voient pas qu'avec la baisse des dotations de l'Etat, avec l'effort consenti, demandé, imposé aux collectivités locales, il n'y a plus de gras sur l'os. On ne peut plus ou alors on va devoir taper dans le dur, mais il va falloir nous dire quoi arrêter. On arrête la culture, le sport, l'éducation, le service au public ? Mais c'est notre cœur de métier dans la proximité. Certaines collectivités ont commencé à taper fort. Il faut voir comment cela se concrétise sur le terrain. Ce sont des services d'importance en moins envers nos concitoyens. J'espère que l'AMF sera assez forte, avec tout le collectif des Elus territoriaux, pour pouvoir défendre cette vision. Je ne parle pas de strate, de millefeuille, c'est autre chose. Laissez-nous vivre dans la proximité au service de nos concitoyens, c'est tout ce que nous demandons.

M. BOURGEOIS ajoute qu'un budget municipal est attaqué en juillet pour une collectivité comme Toul. Pour anticiper et commencer une prospection. Ceci étant dit, je suis d'accord quant au bilan que vous dressez mais j'aimerais souligner que malgré les difficultés que l'on connaît, la qualité du service public ne baisse pas, la restauration scolaire est en augmentation. La collectivité favorise ce type de démarches. Je ne vais pas revenir sur le périscolaire. Au niveau des subventions, nous sommes encore une des collectivités qui arrive à proposer des subventions stables depuis un certain nombre d'années. Nous arrivons aussi à investir de façon non négligeable. Certes plus dans les conditions que nous avons connu par le passé. Mais parallèlement à cela, je tiens quand même à rappeler qu'aujourd'hui il y a quand même plus de 7 millions d'€ en budget d'investissement au niveau du SIE Cœur Tulois avec l'opération sur la Croisette. Si nous avons encore cette compétence eau, on pourrait dire qu'il y a quand même des investissements importants sur la collectivité et sur les collectivités qui nous sont voisines. Quoi qu'il en soit, on peut être très attentif mais il ne faut pas non plus sombrer dans le pessimisme dans la mesure où la gestion de la collectivité est saine, comme vous l'avez souligné et je vous en remercie. Nous faisons en sorte de préserver l'avenir, de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier en disant que nous allons investir massivement ne sachant pas de quoi demain sera fait. Personne ne le sait aujourd'hui. Certes les bases augmentent légèrement pour deux raisons : l'Etat les fait augmenter sensiblement et elles sont dynamiques. Quand on voit le nombre de constructions qui ici et là émergent, les entreprises qui se développent sur le Pôle industriel Toul Europe, les bases sont dynamiques favorisant les recettes de la collectivité. C'est très compliqué par les temps qui courent de monter un budget, je tiens donc à saluer les services et à les remercier des efforts et de la chasse perpétuelle aux économies. Au niveau des investissements nous cherchons toujours des opérations qui vont donner satisfaction grâce à nos employés communaux qui réalisent de très bons travaux en régie. Nous sommes donc dans une certaine dynamique très rassurante pour tout le monde.

M. HARMAND regrette que M. MATTEUDI ne vote pas le budget étant donné qu'il a dit que la gestion de la Ville était saine. Ne vous attendez quand même pas qu'au mois de juin on vous dise que l'on inscrit 7 millions d'€ au PPI pour le centre historique. Aujourd'hui je ne peux pas vous le dire. Nous avons les études sur le centre-bourg qui débutent. Ce sont des études pré-

opérationnelles et d'opérationnalité qui vont nous donner le chiffrage. Mais tout cela nous allons l'avoir seulement sur la fin de l'année ou au meilleur des cas début de l'année prochaine. En revanche le PPI, on va l'alimenter au fur et à mesure sur ce centre historique. Je souhaitais vraiment cette délibération du mois de juin pour montrer tout ce qui est fait.

M. MATTEUDI répond à M. HARMAND qu'il ne se focalise pas sur les chiffres. Mais aujourd'hui il sait qu'il y a une volonté mais à la place où ils sont, ils ne voient pas réellement ce qui est prévu. Il leur manque cette visibilité comme annoncée lors du dernier Conseil municipal. Ce sujet est très important pour l'avenir de notre Ville. C'est uniquement ce manque de visibilité même s'il n'est pas chiffré que je fais remarquer.

M. MANGEOT se joint à ce qui vient d'être dit par M. BOURGEOIS et pense que nous aussi on peut féliciter les services. Bien sûr nous ne sommes pas dans le processus budgétaire en tant que tel mais même vu de l'extérieur, la qualité des documents comme cela a été dit et les présentations faites, on mesure le travail qui a été fait par les services. Il y a un an on votait ce budget sans DM car il venait après le budget 2015. Budget 2015 qui était pour le coup très rigoureux avec une sacrée baisse des investissements, des subventions. Le budget 2016 venait réenclencher une dynamique avec des grandes tendances qui nous allaient bien. Sur les grandes idées force d'équilibre du budget nous retrouvions plus qu'une maîtrise des coûts de fonctionnement, la stabilité des taux et des investissements qui repartaient à la hausse. Sur un certain nombre de points, cela a été largement commenté ce soir, nous sommes sur un budget de continuité. C'est assez clair. Sur les dépenses de fonctionnement, la maîtrise n'est plus aussi voyante, marquante que l'an passé. Vous avez cité un certain nombre de circonstances atténuantes que nous devons prendre en compte. Sur la stabilité des taux, je ne vais pas y revenir puisque le contrat est rempli à ce niveau-là avec une stabilité totale. Là où j'aurais quelques mots supplémentaires à dire c'est au niveau de l'investissement. Nous avons des chiffres qui nous ont été présentés mais le chiffre assez pertinent, à notre sens, est celui des dépenses d'équipement. Cela correspond à l'argent mis dans la Ville. L'autre bloc des dépenses d'investissement étant les dépenses financières. C'est donc ce chiffre-là qui attire notre attention. Si on compare par rapport à 2016, on voit une évolution à la hausse. Seulement si on rapporte ces dépenses d'équipement par rapport au budget total, c'est-à-dire qu'elle est la part du budget que la collectivité est prête à mettre dans ces investissements, là l'analyse est à nuancer. On voit qu'en réalité la part que cette année on propose de voter, allouée vraiment aux dépenses d'équipement, baisse. Il y a le bémol comme vous le disiez tout à l'heure à ne pas faire de fausse comparaison puisque que le budget est impacté par les écritures d'ordre notamment relatives à l'Arsenal. Mais même si on enlève ces écritures d'ordre, on voit que la part allouée aux dépenses d'équipement baisse. D'ailleurs, quand je reprends vos commentaires de l'année M. le Maire, vous parliez d'un budget ambitieux, ce qui se traduisait en grande partie dans les chiffres annoncés à l'époque, cette année ce ne sont plus tout à fait vos termes. Vous parlez de stratégie de mandat. Vous parlez d'anticiper l'avenir. Mais comme j'avais pu le dire je crois au moment du DOB, quand on se penche sur les dépenses qui sont censées soutenir cette capacité à se projeter vers l'avenir, on reste un petit peu sur notre faim. Je pense en fait après vous avoir entendu, après avoir entendu M. MATTEUDI et vos réponses, qu'il y a un vrai choix de votre part face à un avenir d'incertitude. Mais chaque année on se trouvera face à un certain nombre d'incertitudes et même une fois que les Présidentielles seront passées. Le choix que vous avez fait, si j'ai bien compris, c'est le choix de la gestion « pépère ». Ce n'est pas comme cela que je l'aurais dit moi-même je vous rassure. En tout cas le choix d'avoir une gestion le pied sur le frein. Je me demande, en tout cas je pose cela dans le débat, quel est le plus risqué ? Est-ce que c'est la gestion qui peut paraître, au premier coup d'œil, saine car nous ne prenons pas de risque, car la priorité est de mettre le pied sur le frein ? Mais finalement on ne prépare pas l'avenir. On se met peut-être quelques billes de côté, mais on n'investit pas pour l'avenir. Je ne vais pas envisager l'option de M. BOURGEOIS d'investir massivement mais en tout cas ce niveau d'investissement là nous pose question et nous pose des craintes. A notre avis, le vrai risque est de se refuser à engager un certain nombre de dépenses qui seront des dépenses d'avenir.

Dépenses d'équipement qui profiteront à tous les Toulousains. Le choix est là et le vrai débat est là. Est-ce que l'on reste avec le pied sur le frein ou est-ce que l'on se dit que malgré les incertitudes et justement parce qu'il y a des incertitudes, j'investis dans l'avenir pour notre Ville. C'est pour cela M. le Maire que nous sommes beaucoup moins enthousiastes que l'année dernière, vous l'aurez compris, par rapport au budget proposé cette année.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT qu'il comprend surtout qu'ils ont certainement eu le sentiment l'année dernière d'avoir fait une erreur en votant le budget.

M. MANGEOT répond à M. HARMAND qu'ils n'ont pas ce sentiment et qu'ils ont toujours assumé le vote du budget.

M. HARMAND continue en disant que politiquement parlant voter pour le budget n'était pas si porteur que cela car la construction budgétaire de cette année est exactement la même que celle de l'année dernière. Nous sommes effectivement, comme vous l'avez si bien dit, dans la continuité. Mais ne seriez-vous pas le premier M. MANGEOT à nous dire que si nous appuyons sur l'accélérateur, nous appuyerions un peu trop et que nous n'aurions pas assez de perspectives sur le moyen terme ? Vous seriez le premier à nous le dire, et en toute logique. L'avenir est tellement incertain. En plus, nous sommes dans une année électorale et donc c'est à chaque fois c'est la même chose, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés. La construction budgétaire de l'année dernière était de toute façon similaire. Nous avons quand même 18.8 % d'augmentation du volume des investissements. Les remboursements de capital de nos emprunts l'année dernière étaient les mêmes. On retrouve exactement les mêmes volumes dans les différents chapitres sauf que nous avons des investissements supplémentaires. Ne regardez pas que la partie investissement dans ce qui constitue les travaux d'avenir pour la collectivité au niveau des équipements. Espace Dedon, travées associatives, c'est en fonctionnement, essentiellement des travaux en régie. C'est une des grosses opérations pour cette année qui n'apparaît pas sur le budget direct de l'investissement. Mais c'est de l'investissement pour demain dans le travail que nous menons pour des équipements structurants. Si nous procédions vraiment à cette fuite en avant, je mets ma main à couper que vous seriez le premier à nous dire que faites-vous, vous ne prévoyez pas l'avenir qu'il soit à moyen ou long terme. Je suis plus dans la construction intellectuelle de dire que politiquement ce n'était peut-être pas si porteur que cela de voter le budget de l'année dernière qui était quand même une première au sein de notre collectivité. Ce fut avec grand plaisir bien entendu. C'était même border line chez vos collègues de l'opposition. Mais attendez, nous sommes sur des volumes d'investissement qui sont importants. Vous dites que l'on ne voit plus les efforts au niveau du fonctionnement de la même façon. Evidemment, une fois qu'il n'y a plus rien sur l'os on doit attaquer la moelle. Mais je ne souhaite pas l'attaquer, nous tiendrons jusqu'au bout. Quand on vous impose par décisions nationales une inscription budgétaire de presque 800 000 € supplémentaire dans votre budget sans avoir rien fait, sans avoir ouvert un dossier, et bien il faut faire des efforts. Nous les avons faits, car ces 800 000 € il faut bien les trouver quelque part.

C'est vrai qu'au niveau masse budgétaire nous sommes sur des choses similaires, nous n'avons pas d'augmentation ni de diminution du budget de fonctionnement. Mais nous avons 800 000 € en moins donc il a fallu attaquer dans les différentes politiques pour les trouver. Nous avons donc fait des efforts en fonctionnement tout en maintenant l'investissement.

C'est une équation qui n'est pas évidente à mener. Nous la mènerons tant que nous pourrons. J'espère que cela pourra durer encore longtemps. Des équipements pour l'avenir sont faits : périscolaire St Evre, travée associative à Dedon pour une meilleure qualité de pratique de nos sportifs... Ne regardez pas que le chapitre investissement, regardez aussi ce qu'il y a dans le fonctionnement qui permet d'investir pour la commune. Le travail de la régie a été un choix que j'ai souhaité. Nous avons pris un virage important. Nous avons fait monter en puissance nos services, où nous avons une qualité au niveau de nos agents. C'est porteur, regardez en bas : Place des Cordeliers, Rue Général Foy, escaliers Hôtel de Ville. Nous n'aurions pas fait cela il y a quelques années. J'ai souhaité mettre la qualité de notre personnel en avant sur des

travaux qui valorisent leur travail et la collectivité. C'est de l'investissement que l'on ne retrouve pas comptablement sur le budget investissement mais que l'on retrouve sur le budget général de la collectivité en fonctionnement.

M. HARMAND remercie pour la qualité du débat. Il trouve qu'il y a une nette évolution depuis le début de ce mandat. Pour ceux qui étaient présents dans l'hémicycle durant les mandatures précédentes, c'était assez houleux. Cela fait deux ans que nous avons une qualité de débat au niveau du ROB et du Budget qui est vraiment bonne. C'est normal que nous ne soyons pas d'accord sur tout mais chacun respecte les choix de l'autre. Vous reconnaissez, c'est ce que je retiendrais, que la gestion est saine au niveau de notre collectivité et que nous essayons de prévoir l'avenir.

M. BAUER fait remarquer qu'ils n'ont jamais dit être pour les travaux en régie.

M. HARMAND répond à M. BAUER qu'il est dans cet hémicycle en tant qu'élu et non en tant que chef d'entreprise mais qu'il comprend sa réaction. Ce qui n'empêche pas que nous pouvons avoir des travaux d'importance qui ne peuvent être réalisés que par des entreprises. Mais tous les petits travaux que nous menons en régie, ce sont des travaux pour lesquels nous n'aurions sûrement pas lancé d'appel d'offre. Nous avons surtout le personnel en interne nous permettant de mener à bien ces petits travaux, nous n'allons donc pas nous en priver.

M. BAUER indique ne jamais travailler pour des collectivités.

M. MATTEUDI ajoute que l'amélioration des débats comme M. HARMAND l'a souligné est due au fait qu'ils ont maintenant des documents sur lesquels ils peuvent travailler. Il y a une parfaite transparence à ce niveau-là qui n'existait pas auparavant. Automatiquement comme nous n'avions pas les éléments, nous étions obligés d'avoir une posture pour faire front puisqu'on ne savait pas ce que l'on nous cachait.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que c'est tout à fait normal et dans la logique des choses.

M. BAUER indique n'avoir rien vu dans le budget concernant les investissements au niveau sportif comme pour l'aviron. Je remarque que l'on nous propose encore 140 000 € sur la Croix de Metz et seulement 3 000 € de peintures pour la patinoire alors que l'on sait que la patinoire est vraiment dans un état vétuste.

M. HARMAND répond à M. BAUER que concernant la patinoire ce n'est pas l'analyse technique que nous en faisons. Vous ne verrez pas d'inscription budgétaire concernant l'aviron jusqu'à la fin de ce mandat et sur les mandats prochains pour la simple et bonne raison que ce n'est plus à la collectivité Ville de Toul à porter ce type d'équipement. Nous verrons cela soit par le biais du SMGT, qui a voté 15 000 € pour une étude de faisabilité au niveau de la rénovation de la base, soit par la CC2T. Les licenciés Tulois représentent 25 % du total des licenciés de l'association. Ce n'est plus pour nous mais nous participons à la réflexion, nous avons encore un tour de table jeudi. Nous sommes propriétaires de cette base donc nous participerons bien entendu sur l'avenir de cette base mais ce n'est plus à la Ville à payer seule ce type d'équipement.

Mme MASSENET-OZDEMIR, M. MATTEUDI, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON s'abstenant.

Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, MM. BAUER votant contre.

Vous trouverez, ci-annexée, la présentation générale du budget primitif 2017.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**e. Taxes fiscales pour l'année 2017.**

Compte tenu de l'actualisation des bases fiscales (loi de finances 2017 : + 0.4 %), transmise par les services de l'Etat, le total des produits des impositions fiscales (3 taxes) est estimé à 8 114 398 €.

Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des ménages toulois, et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, ne recourt pas à une augmentation des taux d'imposition et de maintenir ceux votés depuis 2011 à savoir :

CONTRIBUTION	TAUX 2016
Taxe d'habitation	18,57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,57 %

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**f. Gestion des AP/CP.**

Par délibération en date du 28 mars 2012, notre Assemblée a voté le principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement.

Pour rappel, chaque autorisation de programme est composée des éléments nécessaires à la réalisation du projet (frais d'architectes, frais d'insertion, études géotechniques, relevés topographiques, divers branchements, maîtrise d'œuvre, travaux, missions SPS, CT, études acoustiques, mobilier, matériel informatique, télésurveillance, vaisselle, sonorisation, estimation des montants des révisions etc.).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le Maire peut procéder à tout moment à la révision des projets inscrits.

M. MATTEUDI indique que concernant la vidéoprotection il a bien conscience qu'il faut mettre un chiffre précis dans le cadre de ce tableau mais il souhaite s'assurer que tout n'est pas déjà choisi au niveau du mode de fonctionnement car un comité de pilotage doit être mise en place comme cela a été annoncé.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que cela correspond à 100 000 € d'investissements propres et 13 266 € pour l'étude. Les 100 000 € ne seront peut-être pas utilisés dans la totalité.

M. BAUER évoque la rénovation des bas-côtés nord de la Cathédrale. Il demande si les 850 000 € qui restent sont pour la rénovation des bas-côté Sud ?

M. HARMAND répond à M. BAUER que le nord et le sud sont lissés sur 3 exercices budgétaires. Nous avons pour 1 400 000 € estimés car les ouvertures d'enveloppes ne sont pas encore faites. L'appel d'offre n'a pas été lancé. Là nous avons le lancement du chantier en 2017, on finit le nord en 2018, on peut commencer le sud en 2018 et le terminer en 2019. M. BAUER indique n'avoir plus de convocation concernant la commission d'appel d'offre.

M. HARMAND répond en plaisantant à M. BAUER que nous n'investissons plus. Il y en aura sur les grands chantiers qui vont être lancés mais nous avons des seuils pour lesquels il n'y a pas besoin de réunir cette commission.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les projets d'investissements suivants :

n° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	Autorisation de programme initiale	Révision de l'exercice N	TOTAL CUMULE (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017)	Crédits de paiement estimés au titre de l'exercice 2017 y compris RAR	Reste à financer pour N+1
Vidéoprotection	353 266,00 €		353 266,00 €		113 266,00 €	240 000,00 €
Cathédrale : Rénovation des Bas-côtés Nord et Sud	1 437 476,08 €		1 437 476,08 €	49 003,68 €	252 370,20 €	1 136 102,20 €
Réaménagement d'une Salle du Trésor	126 661,13 €		126 661,13 €	35 201,13 €	61 500,00 €	29 960,00 €
Effacement de réseaux (avec éclairage public)	547 200,00 €		547 200,00 €		226 800,00 €	320 400,00 €
Renforcement Eclairage Public	212 400,00 €		212 400,00 €		30 000,00 €	182 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 917 403,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 917 403,21 €</b>	<b>84 204,81 €</b>	<b>427 136,20 €</b>	<b>1 406 062,20 €</b>

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## 2) FINANCES : DUREES D'AMORTISSEMENT 2017.

*Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2, L.2321-3 et R.2321-1 ;*

*Instruction budgétaire et comptable M14 ;*

Les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibérations successives des 23 septembre 1996, 29 juin 1998, 10 décembre 2002, 1er février 2006 et 11 décembre 2012. Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables et d'harmoniser l'ensemble des durées d'amortissement des immobilisations, il vous est proposé d'adopter une nouvelle délibération regroupant les modalités d'amortissement pour le budget principal de la Ville de Toul.

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

En ce qui concerne les subventions d'équipements versées, les durées maximales prévues par l'instruction comptable M14 sont les suivantes :

- a) 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c) ;
- b) 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) 30 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Les catégories d'immobilisations concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-joint.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les durées d'amortissement comme énoncées ci-dessous :

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1.000,00 €			11/12/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire pour l'ensemble des biens	<b><u>Immobilisations corporelles :</u></b>		
	Matériel et outillage de voirie (21571 et 21578)	15 ans	23/09/1996
	Autres installations, matériel et outillage technique (2158)	10 ans	23/09/1996
	Installations générales, agencements et aménagements divers (2181)	10 ans	23/09/1996
	Matériel de transport :		
	* voitures (2182)	6 ans	23/09/1996
	* camions et véhicules industriels (21571)	8 ans	23/09/1996
	Matériel de bureau (2183)	10 ans	23/09/1996
	Matériel informatique (2183)	5 ans	23/09/1996
	Mobilier (2184)	15 ans	23/09/1996
Autres immobilisations corporelles (2188)	15 ans	23/09/1996	
		30 ans	23/09/1996

Immeubles productifs de revenus non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif (2132)		
Constructions sur sol d'autrui (214)	sur la durée du bail à construction	23/09/1996
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (21568)		
* poteaux d'incendie	20 ans	10/12/2002
* extincteurs	10 ans	10/12/2002
Installations de voirie (panneaux signalisation, feux tricolores) (21578)	15 ans	10/12/2002
Plantations (2121)	20 ans	29/06/2006
<b>Immobilisations incorporelles :</b>		
<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et du cadastre (202)</b>	5 ans	délai qui ne peut dépasser 10 ans (art. L. 121-7 code urbanisme)
Frais d'études non suivis de réalisation (2031), de recherche et de développement (2032), frais d'insertion non suivis de réalisation (2033)	5 ans	23/09/1996
Subventions d'équipement versées dont le montant est inférieur ou égal à 1.000 euros (204) :	1 an	01/02/2006
<b>Subventions d'équipement versées dont le montant est supérieur à 1.000 euros et finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études (204)</b>	5 ans	
<b>Aides à l'investissement versées à des personnes de droit privé ne finançant ni bien immobilier, ni équipement, ni infrastructure d'intérêt national (204)</b>	5 ans	
<b>Subventions d'équipement versées dont le montant est supérieur à 1.000 euros et finançant des biens immobiliers ou des installations (204)</b>	30 ans	
<b>Subventions d'équipement versées dont le montant est supérieur à 1.000 euros et finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national (204)</b>	40 ans	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	2 ans	23/09/1996
Autres immobilisations incorporelles (208)	5 ans	23/09/1996
<b>Subventions d'investissement transférées en fonctionnement (biens amortissables) :</b>		
-	sur la même durée que l'amortissement des biens	29/06/1998

M. HARMAND présente la délibération suivante :

### 3) FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mme ANDRE demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention pour l'association « Jeunesse Active ».

M. HARMAND répond à Mme ANDRE que c'est parce qu'on les reloge. Les autres associations ne payent pas de loyer. Ils n'en payaient pas non plus mais on leur a demandé de quitter Pierre et Marie Curie que nous mettons en vente. Ils sont relogés dans un appartement de Toul Habitat. Nous nous sommes arrangés avec Toul Habitat, ils ne payent

pas de loyer mais payent les charges. Donc cette augmentation correspond à ces charges de loyer.

Mme ANDRE demande si l'association « Nouvelle Génération Toulaise » est une nouvelle association ?

M. DE SANTIS répond à Mme ANDRE que la Ville n'attribue pas de subvention la première année d'existence d'une association. Il s'agit du troisième club de foot de Toul.

M. MANGEOT demande pourquoi la subvention pour l'association « ART de Toul - Association des Retraités du Toulais » baisse d'1/3 ? Elle avait déjà bien baissé en 2016.

Mme LALEVEE répond que c'est une association qui avait il y a quelques années 500 membres. Aujourd'hui elle n'en compte plus que 200.

M. HARMAND ajoute qu'il ne serait pas normal de maintenir une subvention pour une association qui a perdu plus de 2/3 de ces membres.

M. MANGEOT rebondit sur l'explication de M. HARMAND en expliquant qu'il faudra l'étendre un peu plus. Il faudrait réfléchir à une façon d'introduire plus d'équité peut-être, c'est un vœu. On voit des associations sportives comme par exemple le handball qui compte plus de 200 adhérents, qui a une équipe sénior vitrine du club qui marche pas mal avoir un niveau de subvention bien en-dessous d'autres associations qui ont connu une décroissance ou une descente progressive de leur niveau et de leur nombre d'adhérent. C'est compliqué car nous ne sommes pas du tout sur les mêmes niveaux de subvention et pourtant nous sommes sur des associations sportives dont les résultats et le nombre d'adhérents sont équivalents. Il y a peut-être une réflexion plus large à mener sur la façon dont sont distribuées les subventions.

M. DE SANTIS n'est pas du tout d'accord avec M. MANGEOT. Si on prend l'association du Handball, le niveau fait que les déplacements de l'équipe fanion sont limités. Plus on monte dans les niveaux, plus les déplacements sont importants, plus le coût de l'arbitrage est conséquent. Aujourd'hui pour une association comme le hand avec ses déplacements, ses effectifs, les objectifs qu'ils ont, la subvention est adaptée à leurs besoins.

M. MANGEOT ajoute que l'on peut comparer ce qui est comparable, notamment le basket. C'est malheureux de voir que l'on parle du basket mais nous avons là un différentiel de subvention qui est juste pas explicable dans les faits.

M. DE SANTIS répond à M. MANGEOT que concernant le basket, l'équipe fanion ne fait plus partie du club. Nous avons baissé de 25 % la subvention car effectivement cette équipe coûtait beaucoup en matière de déplacements, de coût d'arbitrage. Malgré tout aujourd'hui les déplacements du basket sont beaucoup plus importants au niveau des séniors masculins que l'équipe du hand. C'est juste une question de niveau. Le basket n'est pas comparable au handball.

Mme LAGARDE demande pourquoi la subvention de la Croix Rouge a encore baissé cette année alors que l'on parle qu'il y a de plus en plus de nécessiteux ?

Mme LALEVEE répond à Mme LAGARDE que la Croix Rouge organise beaucoup de manifestations pour récupérer de l'argent et ne pas être obligée de demander des financements à la Ville. C'est une association qui s'en sort plutôt bien, il y a 17 secouristes maintenant, une vestiboutique qui fonctionne, nous allons faire des brocantes. Nous sommes logés par la Ville.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations et organismes suivants :

SPORTS / EDUCATION			
Association	Projets	Réalisé 2016	Montant voté 2017
1 <sup>o</sup> Compagnie d'Arc du Toulais	Organisation compétition nationale, renforcement participation NAP GRATUIT, reconduction des activités	950,00 €	950,00 €
	Remplacement séparateurs		800,00 €
Actions Développement Plongée	Formations plongeurs et initiations clubs	1 330,00 €	1 330,00 €
Aikido Club Toulais	NAP/Stage national/ouverture section enfants	760,00 €	760,00 €
AL Toul Badminton	Stages / tournois des Leuques / compétition régionale	950,00 €	950,00 €
ALTCK Club Canoë Kayak	Organisation Vogu' à Toul, participation Vogalonga, organisation Open en septembre, section sportive collèges, poursuite sport insertion...	3 990,00 €	3 990,00 €
	Accueil de centres aérés de Toul avec convention d'objectifs	780,00 €	1 170,00 €
	Achat véhicule (1)		1 500,00 €
AL Toul Cyclotourisme VTT	Concours départemental et régional/ éducation routière/NAP GRATUIT. Participation 30 <sup>e</sup> anniversaire jumelage avec Hamm	5 000,00 €	5 000,00 €
AL Toul Volley ball	Compétitions en loisir et championnat poussins	300,00 €	300,00 €
Arts Martiaux Toulais *	Développement des pratiques et préparation compétitions	6 175,00 €	6 175,00 €
	Remplacement ring de boxe	2 000 €	
Alliance Judo du Toulais (AJT)	Cours/stages, manifestations Interclubs/développement vers le quartier Croix de Metz/NAP payants	2 850,00 €	2 850,00 €
Alliance Leucquoise de Judo	Judo Tour été pour la 5 <sup>ème</sup> année consécutive, participation aux Stages fédéraux	3 800,00 €	3 800,00 €
AS Haltérophilie Force de Toul	Championnats/ Forum Associations /Section musculation aux femmes et aux + de 80 ans	1 425,00 €	1 425,00 €
ASC Toul Ecrouves Tennis de Table	Animations périscolaires/forum des associations/ compétitions	1 140,00 €	1 140,00 €
Billard Club Toulais	Ecole de billard jeunes et adultes / NAP /Contrat "découverte/associations" Participation aux Championnats CD54 et ligue Lorraine	750,00 €	750,00 €
Noble Art Toulais (Boxe Anglaise Toulaise)	Championnat de France amateur/ galas de boxe/Organisation championnats Pré-nationaux amateurs en 2017	1 140,00 €	1 140,00 €
	exceptionnelle	2 000 €	
Boxing Club de Toul	Formation juge/arbitre / passage de grade de formateur à moniteur	1 425,00 €	1 425,00 €
Cercle d'Escrime de Toul *	Co-organisation tournoi/ intervention en centres aérés/renouvellement matériel de piste/forum des associations/écoles ouvertes	7 125,00 €	7 125,00 €
Cœur et Entretien Physique Adapté Toul-Chaudeney	Activité marche très douce et activité speed-ball/Forum des associations/ développement Marche nordique	475,00 €	475,00 €
Club Bouilliste Toulais	Découverte du sport boules/qualification au Championnat de France	950,00 €	950,00 €
Club Patinage Artistique Toulais	Apprentissage du patinage, perfectionnement, gala juin 2017	1 140,00 €	1 140,00 €
Espérance Toul	Gestion administration de l'association	95,00 €	95,00 €

<b>Espérance Toul Basket *</b>	Formation des jeunes/stages vacances, colloques et formation des cadres/Labellisation de l'école de basket d'ici 2 ans	31 730,00 €	23 800,00 €
<b>Espérance Toul section Tir</b>	Accueillir plus d'adhérents/formations	2 375,00 €	2 375,00 €
<b>Football Club de Toul *</b>	Recrutement et formation de jeunes / Redevenir le club phare du toulouais	21 950,00 €	18 150,00 €
<b>Mouvement de la jeunesse Franco-turque de Toul</b>	Tournoi foot/ futsal et musculation/Sorties culturelles à l'étranger	1 900,00 €	1 900,00 €
<b>Moto Club Le Flirotin</b>	Rassemblements et sorties		600,00 €
<b>Espérance Toul Gymnastique *</b>	Championnat régional masculin/poussins/ formations/convention IME, CCAS, Femmes relais...	6 175,00 €	6 175,00 €
<b>Gymnastique Volontaire</b>	Modif. Tranche d'âges enfants/Forum des associations	380,00 €	380,00 €
<b>Golf d'Avrainville</b>	Initiation golf vers Comité d'entreprises/scolaires/ centres aérés toumois	400,00 €	400,00 €
	Formation pour jardinier		150,00 €
<b>Hockey Club de Toul</b>	Initiation pratique du hockey/matches/Achat de casques		800,00 €
<b>Jeunesse active</b>	Impliquer des jeunes dans la vie du quartier/Projet humanitaire au Maroc	1 900,00 €	3 744,00 €
<b>Jeunes Citoyens en Action *</b>	Développement et animations sportives / insertion professionnelle	16 150,00 €	16 150,00 €
<b>Karaté Club de Toul</b>	Stages de self défense qui s'adressent aux personnes ayant subi des agressions physiques et verbales,,,	760,00 €	760,00 €
<b>KIMBALLOU</b>	Squash et promotion du sport indoor pour tous. NAP	200,00 €	0 €
<b>Nouvelle Génération Toulouise</b>	Plan Educatif Fédéral. Label Ecole du Foot féminin en 2017/achat mini-bus		7 800,00 €
<b>Randonnées Toulouises</b>	Virades de l'Espoir / randonnées / Faire connaître la randonnée aux élèves de primaires	300,00 €	300,00 €
<b>Tennis Club de Toul *</b>	Renforcement de l'école de tennis / portes ouvertes / Roland Garros	7 600,00 €	7 600,00 €
<b>Toul Handball Club *</b>	Pratique et développement du handball / match de gala /Tournois	7 600,00 €	7 600,00 €
	tournoi mois de juin		250,00 €
<b>Touring Plongée Nancy Toul</b>	Entraînements/Section plongée pour les collégiens/Championnats de France de PSP	760,00 €	760,00 €
<b>Triathlon Toul Team</b>	Poursuite activités 2016 / Duathlon	475,00 €	475,00 €
	Run et bike le 8/01/2017		500,00 €
<b>Twirling Club de Toul</b>	Formation juge et animateur fédéral / Compétitions dép./Rég./Nat.	1 425,00 €	1 425,00 €
<b>Unlon Sportive Valcourt</b>	Championnat open 54 / coupe de Meurthe et Moselle Volley	285,00 €	285,00 €
<b>Union Sportive de Toul Athlétisme *</b>	Développement des 10 km de Toul en relais / 6 jours du toulouais / se maintenir en N2A	8 075,00 €	8 075,00 €
	Organisation des 10 km de Toul / 6 jours du toulouais, dans le respect des critères de développement durable	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>US TOUL Aviron *</b>	Têtes de rivières/ compétitions, loisirs	18 050,00 €	18 050,00 €
<b>US Toul Natation *</b>	Organisation compétitions, stages, fête du club, qualification pour Championnats de France	7 600,00 €	7 600,00 €
<b>VTT du Toulouais</b>	Rando bike/night	190,00 €	190,00 €
<b>DDEN</b>	Coordination/Information/formation des DDEN	135,00 €	135,00 €
<b>AS Ecole PM Curie</b>	Sport / citoyenneté / santé Depuis 2015 Mat. J. Feidt rattachée à eux	430,00 €	430,00 €
<b>AS. M. HUMBERT</b>	Pratique d'activités sportives pendant et hors temps scolaires	190,00 €	190,00 €
<b>AS. Et Culturelle LA SAPINIERE</b>	Sorties USEP / marché de Noël / loto/kermesse/ateliers culturels	570,00 €	570,00 €
	40ème anniversaire de l'école		500,00 €

AS. JB Vatelot	Participation compétitions scolaires / Soutien des projets sportifs de toutes les classes	475,00 €	475,00 €
AS. Collège Rigny	Etendre l'offre afin que le maximum d'élèves puisse participer : randonnées, matches de haut niveau	665,00 €	665,00 €
AS. Collège Valcourt	Licencier environ 20 % des élèves/créer une dynamique/apprendre à vivre en groupe	665,00 €	665,00 €
AS. Collège Croix de Metz	Rencontres sportives interclasses	855,00 €	855,00 €
AS. Lycée Majorelle	Entraînements et participation. aux championnats (natation, badminton, volley...) Pratique du loisir / interclasses	760,00 €	760,00 €
AS. LPR Toul	Encadrements des activités et découverte de nouvelles /Sorties ski/accrobranche/escalade	665,00 €	665,00 €
AS. St Mansuy	Rencontres sportives inter-écoles/USEPIADES 54/Tournois	330,00 €	330,00 €
CACHE-CACHE MEDIAS	30ème Fête de la Communication	1 500 €	
Association Michel Dinet	Achat de livres pour Lauréats concours départemental "ensemble on tourne"		200,00 €
<b>SOUS-TOTAL SPORTS / EDUCATION</b>		<b>193 070 €</b>	<b>190 974 €</b>

### CULTUREL

Association	Projets	Réalisé 2016	Montant voté 2017
Radio Déclic *	Assurer la promotion de la Ville de Toul, par le biais de reportages, émissions, chroniques, articles web, articles sur réseaux sociaux. Les différents services et structures de la Ville seront mis en avant.	2 900,00 €	2 900,00 €
Club Philatélique du Toulinois	Réunion entre collectionneurs de timbres et promotion de la philatélie. Organisation de manifestations de collectionneurs.	1 280,00 €	400,00 €
Club de Scrabble	Pratique du scrabble duplicata en club. Organisation et participation aux tournois régionaux et internationaux. L'association participe aux NAP (contre rémunération) et propose des animations aux personnes âgées.	285,00 €	300,00 €
J.E.A.N	Promouvoir les activités nautiques, le développement des joutes nautiques, la fourniture de matériel aux associations et clubs. Missions éducatives et sociales.	950,00 €	950,00 €
Cercle d'Etudes du Toulinois	Etude l'archéologie, l'histoire, la géographie, l'art, la littérature, le folklore, l'histoire naturelle du Toulinois etc...	300,00 €	300,00 €
Etudes Toulaises	Publication culturelle locale trimestrielle.	1 900,00 €	1 900,00 €
Les Amis du Musée de Toul	Promotion du Musée d'Art et d'Histoire, conférences, visites, animations, voyages, acquisitions au profit du Musée...	500,00 €	600,00 €
Jeunes Amis du Musée	Valorisation et animation du patrimoine Toulinois. Organisation de manifestations pour le public familial (Halloween au Musée)	200,00 €	200,00 €
Lyre Toulaise	Animations des manifestations patriotiques, fêtes, comices agricoles, Salon des vins ..	3 800,00 €	3 800,00 €
Chorale à Cœur Joie	Promouvoir la culture populaire par le chant choral, répétitions et concerts, accès à la musique ensemble	680,00 €	700,00 €
Chorale Chantemai	Chants chorale, interprétation de chants contemporains, gospel	680,00 €	700,00 €
Compagnie de danse du Toulinois *	Création et diffusion d'œuvres chorégraphiques. Ateliers Hip Hop, voyages culturels, tournées chorégraphiques, danse classique, modern jazz et zumba.	3 850,00 €	3 850,00 €
Les Amis des Arts du Toulinois	Club de peintures et sculptures, exposition annuelle, participations à diverses manifestations, expositions à la médiathèque et salle du chapitre, anniversaire de l'association en 2017.	660,00 €	700,00 €

<b>Théâtre du Moulin *</b>	Création et diffusion de spectacles de théâtre amateur tous publics. Co-gestion de la salle municipale du Centre Culturel Vauban.	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>Tota Compania *</b>	Programmation Jeune Public. Spectacles des ateliers amateurs. Stages, Créations de spectacle à portée éducative. L'association participe aux NAP (contre rémunération).	18 000,00 €	18 000,00 €
	Renc'Arts : Organiser la rencontre entre des artistes et le jeune public et programmer la venue de ces artistes dans les communes et les lieux participants à l'action. Reporté printemps 2018	7 500,00 € 1 000,00 €	3 500,00 €
<b>MJC *</b>	Ecole de musique, activités jeunes/ados, activités adultes, conférences, cycles d'initiation (calligraphie, œnologie..). Participe aux NAP (contre rémunération), participation aux événements culturels de la ville	58 600,00 €	59 000,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle pour faire découvrir le Graff et le Street Art.	400,00 €	
	Création d'un Orchestre A l'Ecole sur le Réseau Educatif Prioritaire		5 000,00 €
<b>Phil'Arts</b>	Activités culturelles variées : conférences et débats philosophiques, expression musicale et poétique, textes populaires, lectures et mise en espace de textes ...	285,00 €	300,00 €
<b>Résistants du Toulais</b>	Rassembler les anciens résistants du Toulais et leurs sympathisants. Présence lors des manifestations patriotiques et participation aux conférences.	140,00 €	150,00 €
<b>Scouts et guides de France</b>	Découvertes de la nature, grands jeux en extérieur, camps d'été, multiples projets. Vise le développement de l'enfant et son éducation.	800,00 €	800,00 €
<b>Souvenir Français</b>	Conserver la mémoire des morts pour la France, transmettre le flambeau aux jeunes générations en maintenant le souvenir.	570,00 €	700,00 €
<b>Comité de Loisirs des Agents de la Ville et du CCAS</b>	Manifestations de la Ville de Toul, sorties, colis des retraités, Noël des enfants, voyage moyen et long courrier.	14 000,00 €	14 500,00 €
<b>Comité pour l'Etude et la Restauration de la Chapelle Templière de Libdeau (CERCTL)</b>	L'association a pour but d'engager toutes actions dans le but d'assurer la conservation, la restauration et le développement de la chapelle templière de Libdeau.	500,00 €	500,00 €
<b>Groupe Photo Malraux</b>	Regrouper les personnes s'intéressant à la photographie, répandre et développer le goût de la photographie, organiser des activités.	500,00 €	500,00 €
	participation 6eme concours		200,00 €
<b>Tool's Rockers</b>	Rassemblements culturels et musicaux Rokabilly. Projet de concert "Crazy Night Rockers Part II" le 14 mai à l'Espace Dedon.	1 400,00 €	1 400,00 €
<b>Compagnie du Sens Caché</b>	Association qui a pour objet la création, la valorisation et la promotion de la culture. Ateliers adultes de découverte théâtrale. Ateliers insertions pour jeunes (lycéens, Mission Locale...)	1 500,00 €	3 000,00 €
	Création de spectacles, Ateliers au CSC et en milieu carcéral, Développement (n° entrepreneur, locaux, site internet)	1 500,00 €	
<b>Comité des Fêtes de Toul</b>	Le Comité des Fêtes a pour but d'organiser, de coordonner de participer à l'organisation de manifestations	2 400,00 €	2 400,00 €
<b>ART SCENE DANSE</b>	Animation du territoire avec des partenaires locaux. Accès à la danse pour tous avec AEIM54 et lutte contre les violences faites aux femmes. Participation aux événements de la ville.	1 600,00 €	1 600,00 €

<b>Une Oasis, une Ecole</b>	Aide à la scolarisation et au développement dans la région de l'Adrar Mauritanie + 10ème anniversaire le 13 mai 2017 avec concert de 2 groupes mauritaniens	500,00 €	500,00 €
<b>Brasserie Cheval</b>	Développer, promouvoir et favoriser le brassage artisanal, promouvoir la solidarité sous toutes les formes. Développement de soirées culturelles, participation aux événements, création d'un réseau de consignes et développement d'un service civique		200,00 €
<b>La Rose des Sables</b>	Cours de danse orientale : organisation de soirées et de spectacles, cours de danse, prestations lors d'événements de la ville. 2017 : gala de danse des élèves (spectacle, concours, stage).		200,00 €
<b>Toul Accueil</b>	Accueillir tous ceux qui le sollicitent et leur permettre de participer à des activités dans une ambiance amicale		200,00 €
<b>SOUS TOTAL CULTUREL</b>		<b>133 180 €</b>	<b>133 950 €</b>

COMMERCE			
Association	Projets	Réalisé 2016	Montant voté 2017
<b>VITRINES TOULOISES (anciennement UCAT)</b>	animations commerciales : St Valentin, Pâques, Fête des Mères, JDM, Braderie (septembre), Salon du Bien-être, Saint Nicolas, Marché de Noël	12 000,00 €	12 000,00 €
<b>SOUS TOTAL COMMERCE</b>		<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>

SOCIAL			
Association	Projets	Réalisé 2016	Montant voté 2017
<b>Actie-Services</b>	Association intermédiaire loi 1901 à but non lucratif et conventionnée par l'Etat. Elle entre dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire, Elle a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales	4 750 €	4 750 €
<b>Allo Bébé</b>	Association caritative venant en aide aux jeunes enfants de la naissance à 2 ans dont les parents ont peu de ressources. Distribution au cours de l'année d'alimentations spécifiques, de vêtements, de produits d'hygiène, de matériel puériculture, ...	1 000 €	1 000 €
<b>Amicale des donneurs de sang</b>	Promouvoir le don du sang, les dons de moelle osseuse et organiser les collectes de sang à Toul	500 €	1 900 €
<b>ART de Toul - Association des Retraités du Toulais</b>	Distributions des colis , gouters, loto et voyages	4 500 €	3 000 €

<b>ASCMT - Association Socio-Culturelle des Maghrébins du Toulais</b>	Activités socio-culturelles, activités cuisine-jardin, cours de langue arabe / scolarisation, sorties pédagogiques, aides aux personnes âgées contre l'isolement, animation de quartier	5 700 €	5 700 €
<b>CIDFF Centre d'info sur droits des femmes et des familles</b>	Exercer une mission d'intérêt général confiée par les services de l'Etat en vue de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le centre informe, oriente et accompagne les publics dans les domaines de l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la formation, l'accès aux droits et à la santé	5 700 €	5 700 €
<b>Club d'animation Saint Charles</b>	Promouvoir et favoriser toutes les recherches de la vie sociale des résidents âgés au centre hospitalier Saint-Charles. Soutenir financièrement les projets et les actions mises en place par le service animation du pôle gériatrique du centre hospitalier Saint-Charles	1 700 €	1 700 €
<b>Confédération générale du logement de Toul</b>	Association de défense des droits des usagers du logement. Activités de conseil, accompagnement, information et défense des locataires du parc privé et social	400 €	400 €
<b>Société Française de la Croix Bleue</b>	Aide, soutien, accompagnement, visites aux malades alcooliques, prévention de l'alcoolisme, aide à la guérison des personnes devenues dépendantes de l'alcool	550 €	550 €
<b>Femmes Relais</b>	Intégration et insertion des ressortissants étrangers et primo arrivants par l'apprentissage du français. Différents ateliers sont et vont être mis en place : jardinage, cuisine, fitness, marche à pied, informatique, cours de français, dentelles au fuseau, cours de piscine. Une médiatrice, un service civique et des bénévoles favorisent l'insertion en les aidant à communiquer avec les organismes d'Etat et autres institutions	5 500 €	6 000 €
<b>Mosaïque</b>	Favoriser les relations familles-école pour améliorer la réussite scolaire et de lutter contre l'illettrisme, éduquer à la citoyenneté et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Elle met en place des actions permettant de développer l'ouverture culturelle et le lien social	9 600 €	9 600 €
		1 500 €	1 800 €
<b>Club des Seniors de la Ville de Toul</b>	Animations et activités en faveur des seniors à partir de 55 ans pour éviter l'isolement et encourager les échanges (jeux-travaux manuels, repas-gouters à thème, danses country et salon, sorties-séjours,...)	4 500 €	4 500 €
<b>PAR HAND54</b>	L'Association d'handicapés de parents et sympathisants a pour but de rassembler les parents d'handicapés et les adultes handicapés afin de les aider dans toutes les opérations favorisant l'insertion des handicapés adultes dans la vie active, promouvoir ou soutenir les actions leur facilitant la vie courante.	150 €	150 €
<b>APIC - Association Promotion Insertion Chantier (Roues Libres)</b>	L'Association Promotion Insertion Chantier propose un chantier d'insertion permanent ouvert à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un emploi et éligibles au contrat à durée déterminée d'insertion	350 €	350 €
<b>Secours Catholique</b>	Venir en aide aux personnes en situation de précarité	600 €	610 €
	Exceptionnelle : représentation de la pièce de théâtre de l'Abbé Guérin et montée par le théâtre de Cristal	200 €	
<b>Croix Rouge - Comité de Toul</b>	Venir en aide aux personnes en difficultés, actions humanitaires et sociales, secourisme, ...	2 400 €	2 200 €

<b>Comité Toulais Promotion Santé</b>	Susciter et développer un programme de prévention centré sur le thème "Environnement individuel et santé "dans le Toulais et à Toul	475 €	475 €
<b>ADMR TOULOIS NORD</b>	Proposer à tous des services à domicile adaptés à chaque situation, pour bien vivre chez soi.	1 300 €	1 300 €
<b>Cœurs Créatifs</b>	A but caritatif, a pour objet la réalisation et la vente de créations manuelles pour enfants. Développer l'association (recrutement de bénévoles publicité), aménager un stand de vente fonctionnel, continuer la collaboration avec le CCAS de Toul et en développer d'autres,.....	300 €	
<b>Une Rose/Un espoir</b>	Collecter des dons pour la ligue contre le cancer de Lorraine	800 €	800 €
<b>CTRC Centre Technique Régional de la Consommation de Lorraine (nouvelle en 2016)</b>	Etre pour la Lorraine un outil au service des associations de consommateurs, des collectivités locales et territoriales, de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information générale des consommateurs , de sensibiliser et d'informer l'opinion publique sur les questions touchant la vie quotidienne (santé, argent, budget des ménages, achats, logement,...), d'offrir une assistances technique et juridique, et d'être un centre de formation et d'assistance technique.	300 €	
<b>CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie</b>	L'association Consommation Logement et Cadre de Vie est une association d'usagers et consommateurs de biens et services agissant sur le cadre de vie : consommation, habitat, environnement, santé, usagers des services publics, enseignement, ...	300 €	400 €
<b>AEIM FOYER LE TOULOIS</b>	AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux de Meurthe et Moselle) : Accueil, accompagnement en hébergement permanent, d'un public en situation de handicap mental, issu pour la plupart de Toul et son proche territoire		400 €
<b>Zonta</b>	Lutte contre les violences faites aux femmes, amélioration du statut de la femme, animations dans les maisons de retraite, "Bourse Performance"		200,00 €
<b>ARELIA</b>	Exceptionnelle : marché solidaire de Noël	500 €	
<b>SOUS TOTAL SOCIAL</b>		<b>53 575 €</b>	<b>53 485 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>391 825 €</b>	<b>390 409 €</b>

<b>Subventions versées en bons d'achats</b>			
<b>Restaurants du Cœur de Meurthe et Moselle</b>	<b>Objet :</b> Venir en aide aux personnes en difficultés, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion <b>Projets :</b> actions diverses : coiffure, cuisine, couture, bibliothèque,.....	2 000 €	2 000 €
<b>Croix Rouge - Comité de Toul</b>	<b>Objet :</b> Venir en aide aux personnes en difficultés, actions humanitaires et sociales, secourisme,...	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

(1): subventions versées sur présentation des factures acquittées correspondant aux équipements financés.

\* Il est rappelé que toute subvention accordée à une association ou à un organisme faisant l'objet d'une convention avec la Ville est versée selon les modalités définies préalablement dans cette convention.

Ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

M. HARMAND : Club Philatélique du Toulinois, Les Amis du Musée de Toul, Comité des Fêtes de Toul ; Mme ASSFELD-LAMAZE : CTPS, UST Athlétisme ; Mme LALEVEE : CTPS, Croix Rouge, Les Amis du Musée de Toul ; M. VERGEOT : MJC ; M. GAUVIN : Les Amis des Arts du Toulinois ; Mme GAY : CTPS ; Mme GUEGUEN : CTPS, Croix Rouge ; M. SCHILLING : ARPA, Croix Rouge ; Mme EZAROIL : Association Jeunesse Active ; Mme MASSENET-OZDEMIR : Vitrines Toulinoises.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

#### **4) FINANCES : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU SIE CŒUR TOULOIS.**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2011 actant le transfert de la compétence production au Syndicat Mixte de Production et de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du Cœur du Toulinois (SMP Cœur Toulinois) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 actant le transfert de la compétence distribution au Syndicat ;

**Vu** l'article L1321-1 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

**Vu** que, selon ce même article, le transfert des biens est constaté par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;

**Vu** l'article L1321-2 du Code général des collectivités territoriales qui précise que la remise des biens a lieu à titre gratuit et que la collectivité bénéficiaire assume l'ensemble des obligations du propriétaire, y compris sur les contrats portant sur les emprunts affectés et l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature, seul le droit d'aliéner ne lui est pas conféré ;

**Vu** qu'en cas de dissolution du Syndicat ou de désaffectation totale ou partielle des biens, la Collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations ;

**Considérant** que la mise à disposition des biens nécessaires à la gestion du service public de l'eau potable constitue le régime de droit commun ;

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition de ces biens au Syndicat, via l'adoption du procès-verbal de transfert.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide le contenu du procès-verbal établi contradictoirement par la commune et par le Syndicat et annexé à la présente ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer le présent procès-verbal de transfert ainsi que tous documents y afférents ;
- ✓ Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce transfert susvisé sont inscrits au Budget de la Ville ;
- ✓ Inscrit au budget les crédits correspondants.

Mme VIOT présente la délibération suivante :

**5) FINANCES : ACHAT D'EQUIPEMENTS DE POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), le soutien à l'équipement de protection des polices municipales se poursuit avec le financement des acquisitions de gilets pare-balles. De plus, le dispositif est à présent étendu aux caméras-piétons respectant les dispositions du décret n°2016-1861 du 23 décembre 2016 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage de caméras individuelles par les agents de police municipale dans le cadre de leurs interventions.

L'Etat subventionne ces équipements à hauteur de 50 % du coût d'achat HT étant précisé que la subvention est plafonnée à 250 € par gilet pare-balle et 200 € par caméra-piéton.

En 2017, la Ville prévoit de procéder à l'acquisition d'un gilet pare-balle et de deux caméras-piétons.

Pour permettre à la Collectivité de percevoir la subvention correspondante (650 €), et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Entendre les demandes d'autorisations légales correspondantes et signer tous documents afférents à ces demandes ;
- ✓ Réaliser les démarches de demande de subventions auprès de l'Etat au titre du FIPD 2017.

M. BOURGEOIS ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**6) URBANISME – RENOUVELLEMENT URBAIN : PROLONGATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE REQUALIFICATION URBAINE (OPAH-RU) ET DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU DISPOSITIF AU PROFIT DE LA VILLE DE TOUL.**

Soucieuse de la mise en valeur et de la requalification de son centre médiéval, la Ville de Toul a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) depuis le mois d'octobre 2012. D'une durée de 5 ans, cette procédure incitative à destination des propriétaires privés est le fruit d'une riche collaboration multi-partenariale établie entre la Ville, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) la Région Grand-Est et la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Aujourd'hui, cette politique publique sous maîtrise d'ouvrage communale a généré plus de deux millions d'euros de travaux engagés par des propriétaires occupants et bailleurs en vue de la réhabilitation de 39 logements (soit 29 logements locatifs et 10 résidences principales). Le volume global des subventions publiques (Ville de Toul/ ANAH / Région) mobilisées pour permettre la réalisation de ces opérations s'élève à environ 800 000 €.

Dans un contexte préoccupant, de repli de l'investissement immobilier et de difficultés à mobiliser des emprunts bancaires pour financer des opérations lourdes de rénovation, les résultats obtenus notamment sur le plan locatif sont tout à fait satisfaisants.

Outre les données quantitatives, les projets privés résultant du dispositif ont permis de répondre à plusieurs grands enjeux identifiés sur le centre médiéval tels que la résorption de la vacance, le traitement de l'habitat très dégradé, l'amélioration énergétique, et la production d'une offre à loyer intermédiaire pour favoriser la mixité sociale.

Fortement marquée par la redéfinition des politiques nationales du logement mais également la délégation des aides à la pierre au Conseil Départemental, l'année 2017 constitue une

année charnière pour l'OPAH-RU de la Ville de Toul qui voit arriver à son terme l'actuel dispositif.

Plusieurs propriétaires d'immeubles de la Ville médiévale restent à inciter techniquement et financièrement et la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle OPAH est souhaitable sous réserve de non rupture de la dynamique publique engagée depuis maintenant 5 ans dont les conséquences seraient préjudiciables pour les maîtres d'ouvrage privés, propriétaires occupants, bailleurs et locataires de logements anciens.

Aussi, tenant compte des délais nécessaires à la contractualisation de cette nouvelle OPAH, il s'avère pertinent de prolonger à titre exceptionnel l'actuelle OPAH pour une durée supplémentaire de 15 mois.

Cette prolongation permettrait concomitamment à la ville de Toul de :

- Réaliser une nouvelle étude d'OPAH RU, dont le principal objectif serait de cibler les secteurs devant faire l'objet d'une action coercitive, dans le cadre de la future OPAH-RU étant précisé que la commune a d'ores et déjà obtenu l'accord de monsieur le Préfet d'inscrire cette opération dans la programmation 2017 ;
- Établir un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour assurer, à travers son Programme Pluriannuel d'intervention (2015-2019) la maîtrise du foncier des secteurs sensibles,
- Mettre en place la subdélégation de la « compétence habitat » entre la CCTT et la Ville de Toul, pour permettre à la ville, à l'instar de la première OPAH, de poursuivre ce programme au-delà de 2017 ;
- Promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces urbains remarquables à l'aide de la mise en place d'un secteur « Site Patrimonial Remarquable » ;
- Valoriser l'image du centre médiéval et renforcer l'attractivité touristique de la ville de Toul, à l'aide d'une opération « bourg centre ».

Dans cette logique, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Terres Tuloises (CCTT) a été sollicité, de sorte que soit déléguée à la Ville de Toul, la maîtrise d'ouvrage complète de la prolongation ainsi que de la nouvelle OPAH –RU, élément indissociable de la politique de requalification urbaine du centre médiéval.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », réunie le mardi 28 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Se substitue à la CCTT, pour la poursuite de l'animation de l'OPAH RU en cours et la réalisation d'une nouvelle OPAH RU, volet habitat de sa politique de requalification urbaine du centre médiéval menée depuis des nombreuses années ;
- ✓ Prolonge jusqu'au 31.12.2018, l'animation de l'OPAH RU en cours, afin de permettre aux particuliers (propriétaires occupants et bailleurs) de continuer à bénéficier des aides publiques (ANAH, Région, Ville de Toul...) en faveur de la réhabilitation de leurs biens immobiliers ;
- ✓ Réalise une nouvelle O.P.A.H.- RU (étude pré opérationnelle et suivi-animation) sur le territoire du centre ancien médiéval, permettant de prendre le relais de l'OPAH RU actuellement en cours durant les années ultérieures ;
- ✓ Autoriser M. le Maire à :
  - Entreprendre toutes démarches et signer toutes conventions et tous actes nécessaires à cet effet ;
  - Signer avec un bureau d'études spécialisé, un marché de services pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH RU selon la, procédure adaptée prévue par les articles 26-II, 28-II et 40-II, du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016, publié au JORF n°0074 du 27 mars 2016, portant sur le Code des Marchés Publics ;
  - Solliciter les subventions de l'ANAH du Département de Meurthe et Moselle et de la Région Grand Est, au taux maximum pour la réalisation de cette étude.

M. BOURGEOIS ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**7) URBANISME – AMENAGEMENT : CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC EPFL ET SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE.**

Par délibération du 13 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la démarche de classement de la Ville de Toul auprès de la DRAC au titre du label, « Ville d'Art et d'Histoire ». Dans ce cadre, la mise en place d'un CIAP, espace instrumental de préservation, de promotion, d'actualité architecturale et patrimoniale est nécessaire.

Aussi, la Ville de Toul projette la réalisation de cet équipement structurant, par la requalification d'un bien immobilier situé en centre-ville médiéval, au 18 rue Gouvion Saint Cyr (parcelle cadastrée AP 368), en face du musée d'Art et d'Histoire de Toul.

Cet ensemble bâti composé de deux corps de bâtiments et deux cours, a déjà fait l'objet d'un fléchage en raison de ses qualités historiques et patrimoniales dans le cadre des études de faisabilité urbaines réalisées en 2013 et 2014. Le projet de reconversion de cet ancien immeuble résidentiel s'inscrit donc pleinement dans la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années par la Ville de Toul et appuie utilement le dossier de candidature au label Ville d'Art et d'Histoire. Ainsi, l'ensemble immobilier sis 18 rue Gouvion St Cyr et ses 212 m<sup>2</sup> de surface habitable représentent une réelle opportunité au développement du CIAP.

Pour ce faire, la Commune de TOUL a sollicité l'EPFL dans le cadre de deux missions :

- ✓ La maîtrise foncière opérationnelle dont le montant prévisionnel maximum de l'opération s'élève à 100 000 € HT maximum correspondant aux frais d'acquisition et coûts de gestion, frais de notaire, géomètre frais de publicité et autres frais liés à l'acquisition.

La revente des biens au profit de la Ville de Toul est établie selon les modalités suivantes :

- Sans actualisation annuelle des dépenses ;
- Durée de la convention de 5 années avec remboursement par la Ville de Toul en 4 annuités maximum.

Cette convention s'inscrivant dans le cadre de la politique intégrée des centres-bourgs (conventions foncières), la Communauté de Communes Terres Toulaises est également signataire de cette convention.

- ✓ La réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant de préciser le programme mais également les modalités techniques et financières de requalification du bien. Cette démarche a également pour objectif d'une part de sécuriser l'opération et d'autre part de disposer d'un outil visant à étayer les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Cette phase préalable, estimée à 24 000 € TTC est financée par la Ville de Toul à hauteur de 50 % soit 12 000 TTC, le reste à charge étant subventionné par EPFL.

Les travaux de déconstruction, désamiantage et de mise en sécurité du bien étant éligibles à un accompagnement par EPFL dans le cadre de la politique centre-bourg, une convention de maîtrise d'œuvre et de travaux sera proposée ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal à l'issue des résultats de l'étude pré-opérationnelle objet de la convention susvisée. Enfin, il est proposé de signer une promesse de vente entre la Ville de Toul et M. LAZERME avec clause de substitution au profit d'EPFL, la réitération authentique devant intervenir d'ici fin 2017.

Mme MASSENET-OZDEMIR indique avoir eu la chance de visiter cette maison qui a des éléments architecturaux importants. Est-ce que les services techniques ont fait une estimation du coût des travaux notamment en matière d'accessibilité car il y a quelques marches ?

M. HARMAND répond à Mme MASSENET-OZDEMIR que cette maison est classée monument historique donc l'accessibilité nous n'y pensons même pas. On ne va pas mettre un ascenseur au milieu de la cage d'escalier Renaissance. L'idée est que le rez-de-chaussée uniquement soit accessible au public dans le cadre du Centre d'Interprétation. Le 1<sup>er</sup> étage peut servir de Centre du Patrimoine au niveau de la bibliothèque du Musée. C'est une réflexion à mener. Les services techniques à la louche avaient regardé le bâtiment mais étaient allés bien trop loin dans l'opération de restructuration. Nous sommes sur un Centre d'Interprétation du Patrimoine et non dans une habitation où on vit 24h/24 en famille. Ils ont fait des estimations sur une maison refaite à neuf. Tout ce qui est chauffage, etc peut servir pour le CIAP, nous ne sommes pas obligés de tout remplacer. Donc les coûts qui avaient été estimés à 220 000 / 230 000 € ne seront pas sur ce volume-là. Mais justement l'étude qui va être faite dans le cadre de cette convention nous permettra d'y voir plus clair et nous montrer les travaux qui pourront être faits en régie.

M. MATTEUDI demande des explications sur ce qu'est un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine.

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que lorsque que l'on obtient le Label « Ville d'Art & d'Histoire », nous avons des obligations. Nous avons l'obligation dans les 5 ans après l'obtention de ce Label de créer un CIAP. Vous qui voyagez, si vous êtes déjà allé à Bourges, Langres, Bar-le-Duc vous avez un lieu qui peut être intégré soit dans un Musée, soit dans une Mairie ou un lieu indépendant, où on vous explique l'évolution patrimoniale et architecturale de la Ville par des maquettes, des plans, des vidéos ... Quand vous entrez dans un CIAP, vous avez sur 100 / 120 m<sup>2</sup> la lecture historique et patrimoniale de la Ville que vous visitez.

M. VIGNERON demande si dans cette maison les 120 m<sup>2</sup> existent ?

M. HARMAND répond à M. VIGNERON qu'il y a 230/240 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux. Sur le rez-de-chaussée, il y a 2 pièces plus la cour, ce qui suffit au Centre d'Interprétation.

M. BAUER demande si ce projet va engendrer des embauches ?

M. HARMAND répond à M. BAUER qu'il n'y aura pas d'embauche. Ce sera des délocalisations de personnes qui sont actuellement à l'Hôtel de Ville ou au Musée. Nous avons un service du patrimoine qui est physiquement ici mais qui se retrouvera dans ce Centre. Quand on obtient le Label « Ville d'Art & d'Histoire », les guides qui font les conférences, les visites, sont obligatoirement des guides-conférenciers homologués. C'est généralement des personnes de l'extérieur ou bien nos guides actuels passent le concours national.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la signature des deux conventions susvisées avec l'EPFL ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au portage foncier soit 100 000 € HT pour le remboursement des frais d'acquisition de l'EPFL et à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle prise en charge pour partie par la Ville de Toul soit 12 000 € TTC ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous actes et à engager toutes démarches nécessaires.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

**8) AFFAIRES FONCIERES : DECLASSEMENT ET CESSIION D'UN SENTIER RURAL ET D'UN ESPACE VERT, RUE DES AUBEPINES – CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE.**

Plusieurs riverains du Square des Aubépines ont alerté la Ville de Toul concernant un certain nombre d'incivilités constatées sur cet espace public. Cette emprise est aujourd'hui située en zone UD du PLU et la commune n'envisage pas d'optimisation de cet espace vert situé au cœur d'une zone pavillonnaire.

Aussi, la cession du square a été proposée aux riverains, accompagné du chemin en pleine terre ayant pour unique usage d'accéder à cet espace vert depuis la rue Cardinal Tisserant.

Le Conseil municipal du 13 décembre 2016 a approuvé la désaffectation et le déclassement de ces espaces communaux en vue de leur cession.

La Ville a procédé pour ce faire à :

- La pose de barrières à l'entrée du sentier débouchant rue Cardinal Tisserant et le long de la parcelle jouxtant la rue des Aubépines à compter du 9 janvier 2017,
- L'affichage sur place d'un Arrêté Municipal établi en date du 06/01/2017 interdisant toute circulation et stationnement sur la parcelle concernée (BW 278)
- L'annonce d'une enquête publique par voie de presse en date du 26 janvier 2017 pour une durée de 15 jours (du 14 février au 28 février 2017).  
Durant ce délai, le commissaire enquêteur a tenu une permanence le 14 février (de 9h à 11h) et le 28 février (de 15h à 17h) au sein de l'Hôtel de Ville.

En complément, le dossier d'enquête publique et son registre ont été mis à disposition du public par la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, aux heures et jours habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

A l'issue de cette enquête publique, aucune observation n'a été formulée durant la mise à disposition du dossier ni lors des permanences du commissaire enquêteur, ainsi que l'atteste le rapport du commissaire enquêteur établi en date du 06 mars 2017. Ce rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an.

Le Conseil municipal est donc aujourd'hui invité à adopter lesdites cessions au prix fixé par l'avis de France Domaine du 13 juin 2016 soit 26 €/m<sup>2</sup> hors droits et taxes, aux acheteurs suivants :

- Une emprise approximative de 90 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme VONG soit 2 340 € ;
- Une emprise approximative de 120 m<sup>2</sup> au profit de M. ISSELIN et Mme MATHIOT soit 3 120 € ;
- Une emprise approximative de 175 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme MENECHIER soit 4 550 € ;
- Une emprise approximative de 160 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme COLLIN soit 4 160 €.

La parcelle vendue étant concernée par le passage d'une conduite de gaz, les futurs acquéreurs s'engageront à signer une convention de servitude avec Gaz Réseau et Distribution de France.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la cession de cette emprise au profit des acquéreurs et selon les modalités énoncées ci-avant ;
- ✓ Approuve la cession du sentier rural des Aubépines suivant l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

- ✓ Approuve définitivement le déclassement ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les actes de vente à intervenir en l'étude de Maître PERSON à TOUL, sachant que l'intégralité des frais résultant de cette transaction (bornage et frais de Notaire notamment) incombera aux acquéreurs ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**9) TRAVAUX : AMENAGEMENT DES CAVES DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Un projet de création d'une vinothèque, né d'une volonté partagée par les acteurs locaux de promouvoir et valoriser l'AOC Côtes de Toul au sein d'un lieu dédié à la promotion de cette appellation, est à la réflexion sur le territoire.

La Ville est propriétaire d'une cave située dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville - jadis palais épiscopal - dont les nombreuses potentialités (situation, intérêt patrimonial...) en font un lieu de choix pour l'exploitation d'un tel projet.

Dans la limite de ses compétences et en sa qualité de propriétaire des lieux, la Ville souhaite s'engager dans ce projet partenarial. Elle procédera pour ce faire à de nécessaires travaux de préparation et de valorisation de sa cave en vue de la mise à disposition future du bien à l'entité qui aura la charge de l'équipement.

L'objectif étant de redonner à cette cave sa vocation originelle, le parti pris est celui d'une mise en valeur de l'architecture des lieux (salles voûtées, pierre de taille...) sans aucune intervention sur la structure du bâtiment. L'aménagement est également pensé pour préserver l'ambiance atmosphérique naturelle de la cave (hygrométrie et température stable à l'année).

Par plusieurs de ses objectifs et notamment en ce qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un projet partenarial visant à la promotion des savoir-faire du territoire et en ce qu'elle vise à l'aménagement du patrimoine communal, cette opération répond aux critères des dispositifs financiers de plusieurs acteurs institutionnels comme l'Europe au titre du programme LEADER, l'Etat au titre de la DETR et du Fonds de Soutien, ...

La Ville s'attache à mobiliser dès à présent l'ensemble de ses partenaires financiers dont le soutien sera décisif pour la poursuite de son projet d'aménagement estimé à 170 050 € HT (études, missions annexes et travaux régie et entreprise, hors valorisation de la main d'œuvre).

M. BAUER demande si les viticulteurs ont été sollicités financièrement sur ce projet.

M. HARMAND répond à M. BAUER que les vigneron ont été sollicités oui. Mais à notre sens partagé, je fais le geste vers vous M. MANGEOT, pas assez impliqués. C'est une belle vitrine pour les viticulteurs. Il ne faut que cela se limite à une simple réduction sur le tarif des bouteilles. Il va falloir de l'animation, un esprit un peu plus constructif dans ce domaine-là.

M. VIGNERON précise que les viticulteurs ont déjà réfléchi à l'aménagement de systèmes de dégustation de façon à ce qu'une bouteille entamée ne soit pas perdue. Ils ont déjà mis en réserve des équipements. A ce moment-là il y aura peut-être des participations financières des vigneron au travers de la Chambre d'Agriculture. Mais pour moi le gros morceau qu'il reste à voir c'est l'association, le GIE ou autres organismes qui gèrera cette vinothèque pour la faire tourner déjà pendant la période estivale et à terme si cela fonctionne d'étendre la période d'ouverture.

M. BAUER se dit inquiet que la Mairie ne sente pas l'implication des vigneron au regard de l'investissement qui serait fait.

M. HARMAND rappelle que le projet ne verra le jour que si nous obtenons les subventions et que les viticulteurs soient partie prenante. C'est pour cela qu'il n'y a pas d'inscriptions budgétaires. Les dépenses imprévues sont là pour ce genre de projet.

M. VIGNERON ajoute que si M. MANGEOT est resté sur sa faim concernant le budget lui reste sur sa soif concernant ce projet.

M. HARMAND ajoute que nous n'allons pas investir 170 000 € dans la réhabilitation des caves, qui aujourd'hui peuvent nous contenter dans l'aménagement qu'elles ont, pour y faire des expositions ou des réceptions, si c'est pour ne rien faire derrière.

M. VIGNERON confirme que les vigneronns tiennent à ce projet.

M. HARMAND répond à M. VIGNERON qu'il faudrait qu'ils le montrent un peu plus.

Dans ce cadre, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise la présente opération de travaux sous réserve d'obtention des subventions escomptées ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous actes afférents à cette opération ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches et solliciter toutes subventions aux taux les plus élevés possible auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme LEADER, l'Etat au titre de la DETR, du Fonds de Soutien, de la réserve parlementaire, la Région, le Département... et toute autre forme de partenariat financier public ou privé ;
- ✓ Inscrit au budget les dépenses et les recettes correspondantes sous réserve d'obtention des subventions escomptées.

M. VERGEOT présente la délibération suivante :

#### **10) TRAVAUX : ENTRETIEN DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER TOULOIS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Chaque année, la commune consacre une partie de son budget à l'entretien de son patrimoine mobilier et immobilier classé au titre des Monuments Historiques.

Plusieurs opérations d'entretien à la Cathédrale Saint-Etienne pouvant être subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et d'éventuels autres partenaires financiers, seront engagées à ce titre.

##### **a. Entretien de l'autel St-Pierre**

L'autel St-Pierre est situé dans le transept nord près du chœur de la Cathédrale.

Cet ouvrage présente d'importants signes de dégradation et notamment au niveau des agrafes qui n'assurent plus correctement le maintien en place des marbres en raison de leur état de forte corrosion. Il sera donc procédé à des travaux de remise en état de l'autel pour un montant prévisionnel de 9 500 € HT.

Afin de permettre à la Ville de prétendre à une subvention pour cette opération et notamment de la DRAC qui, au titre des travaux d'entretien, peut allouer une subvention plafonnée à 50% du montant HT des travaux soit un montant maximum de 4 750 €, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Engager les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (DRAC, ...) ;
- ✓ Signer tous documents afférents à ces demandes.

#### **b. Rénovation de l'emmarchement de l'autel St-Nicolas**

L'autel de St Nicolas est situé au niveau du bas-côté nord de la Cathédrale.

L'ouvrage présente divers désordres et notamment au niveau de son emmarchement. Les travaux envisagés consisteront notamment au remplacement à l'identique de plusieurs dalles en calcaire ainsi que des cabochons en schiste noir, à la dépose puis à la remise en place dans son alignement originel d'une marche de l'autel, au nettoyage de l'opus en pierre calcaire et à la restitution d'un élément de l'autel. L'ensemble de ces travaux est estimé à 7 456 € HT.

Afin de permettre à la Ville de prétendre à une subvention pour cette opération et notamment de la DRAC qui, au titre des travaux d'entretien, peut allouer une subvention plafonnée à 50% du montant HT des travaux soit un montant maximum de 3 728 €, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Engager les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (DRAC, ...);
- ✓ Signer tous documents afférents à ces demandes.

Mme CAMUS présente la délibération suivante :

#### **11) TRAVAUX : FERMETURE DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

L'Hôtel de Ville est pourvu d'un parc situé à l'arrière du bâtiment principal, au pied de la Cathédrale Saint-Etienne. Disposant de plusieurs accès, cet équipement public est un lieu très prisé du centre-ville intra-muros. Emprunté par de nombreux visiteurs comme par les riverains et usagers des services et équipements publics situés à proximité (école, lycées, mairie, commerces...), ce parc est à la fois un espace de détente et, avec ses 6 points d'accès, un lieu de passage très fréquenté à l'échelle du quartier. Le site accueille en outre de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Disposant d'un important patrimoine arboré, l'équipement fait l'objet, par mesure de sécurité, d'un arrêté municipal permanent visant à interdire l'accès au site à toute personne lors de vents supérieurs ou égaux à 80 km/h.

Afin de satisfaire pleinement à cette mesure de sécurité publique, la Ville souhaite procéder à la fermeture du parc par l'installation de portails et de clôtures aux différents points d'accès du site. De tels équipements permettront aussi de mieux sécuriser le site lors des nombreuses manifestations qui s'y tiennent. Situées aux abords immédiats de la Cathédrale Saint-Etienne, ces installations qualitatives permettront en outre de valoriser ce site structurant.

Le projet, estimé à 62 783 € HT (travaux par entreprise et régie, missions annexes), consistera à équiper les 3 accès non encore clôturés et situés rue Qui Qu'en Grogne, Quai de la Glacière et Passage sud Hôtel de Ville.

Pour mener à bien ce projet, la Ville compte sur le soutien de ses partenaires financiers. En effet, en ce qu'il participe à la sécurisation tout autant qu'à la valorisation d'un équipement public, de surcroît, dans l'environnement immédiat de la Cathédrale St-Etienne, ce projet est susceptible de recevoir une aide de plusieurs des partenaires financiers de la Ville.

M. MATTEUDI précise qu'il est mentionné dans la délibération que c'est une obligation légale de devoir fermer le parc en cas de vent. Est-ce que les Promenades sont aussi concernées ?

M. HARMAND répond à M. MATTEUDI que les Promenades sont aussi concernées par cette obligation légale mais nous mettons des barrières avec des écriteaux.

M. HEYOB ajoute que concernant les Promenades il est plus difficile de respecter cette obligation légale.

M. HARMAND indique que le parc de l'Hôtel de Ville aura donc des horaires d'ouverture et de fermeture.

Dans ce cadre, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise la présente opération de travaux sous réserve d'obtention des subventions escomptées ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous actes afférents à cette opération ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches et solliciter toutes subventions aux taux les plus élevés possible auprès de l'ensemble de ses partenaires financiers dont l'Etat au titre du Fonds de Soutien, de la réserve parlementaire, l'Europe au titre du programme LEADER, la Région, le Département... ;
- ✓ inscrit au budget les dépenses et les recettes correspondantes sous réserve d'obtention des subventions escomptées.

Mme ASSFELD-LAMZE présente la délibération suivante :

## **12) ATTRACTIVITE DE LA VILLE : MARCHÉ ALIMENTAIRE – CESSIION DE FONDS.**

L'article 71 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises insère après l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales l'article L2224-18-1 ainsi rédigé :

« Sous réserve d'exercer son activité dans une halle ou un marché depuis une durée fixée par délibération du conseil municipal dans la limite de trois ans, le titulaire d'une autorisation d'occupation peut présenter au maire une personne comme successeur, en cas de cession de son fonds. Cette personne, qui doit être immatriculée au registre du commerce et des sociétés, est, en cas d'acceptation par le maire, subrogée dans ses droits et ses obligations.

En cas de décès, d'incapacité ou de retraite du titulaire, le droit de présentation est transmis à ses ayants droit qui peuvent en faire usage au bénéfice de l'un d'eux. A défaut d'exercice dans un délai de six mois à compter du fait générateur, le droit de présentation est caduc. En cas de reprise de l'activité par le conjoint du titulaire initial, celui-ci en conserve l'ancienneté pour faire valoir son droit de présentation.

La décision du Maire est notifiée au titulaire du droit de présentation et au successeur présenté dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande. Toute décision de refus doit être motivée. »

Le marché bi-hebdomadaire est concerné par ces dispositions.

La Commission des Marchés Forains a donné un avis favorable préalable lors de sa réunion du 1er mars 2017.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », réunie le mardi 28 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à trois ans la durée d'activité du titulaire d'un emplacement permanent sur les marchés de Toul, si celui-ci veut céder son fonds.

Le règlement des marchés sera ensuite modifié pour intégrer cette disposition.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## **13) VIE CITOYENNE : PLAN PROPRETE ANNUEL DEDIE A LA PROPRETE.**

La Ville de Toul est engagée dans une politique active destinée à maintenir la propreté de la Ville, tant par l'intervention de moyens humains que grâce à l'acquisition de nouveaux moyens et équipements techniques.

Pour la première fois, par délibération du 24 mai 2016, le Conseil municipal s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan propreté annuel 2016-2017.

L'objet de cette nouvelle délibération est de faire le bilan du premier plan propreté et de dresser les orientations du plan 2017-2018.

### **Bilan du plan 2016-2017**

#### **▪ Plan de communication et de sensibilisation**

La sensibilisation des citoyens au respect de la propreté a fait l'objet d'un plan de communication à travers plusieurs outils :

- Affichage sur les panneaux 4x3 du 2 au 22 mai 2016, reproduits sur la page facebook de la ville ;
- Article dans le journal municipal de juin 2016, reproduit sur le site internet de la ville ;
- Affichage « panneaux sucette » du 11 au 25 septembre 2016.

Six « patrouilles propreté » ont été déployées dans les rues du centre-ville, à raison de 2 en juin, 2 en juillet et 2 en août, en alternant un horaire le matin (7h-8h30) et un horaire le soir (19h-20h30).

Ces patrouilles, auxquelles ont participé 18 agents de la Ville et de la Communauté de Communes, ont permis de rencontrer 480 personnes pour les sensibiliser au respect des règles de propreté, via des flyers informatifs, et recueillir leurs suggestions.

Un bon accueil a été réservé par les citoyens à ces rencontres, durant lesquelles ils ont pu faire part, pour une grande majorité d'entre eux, de leur souhait de voir s'engager un système répressif pour les personnes irrespectueuses de leurs concitoyens.

Une opération de sensibilisation « coup de poing » a été mise en œuvre le 7 juin 2016. L'ensemble des déchets déposés sauvagement durant les 2 jours précédents, représentant 1 tonne d'ordures et encombrants divers, a été rassemblé devant la place de la République pour sensibiliser les citoyens sur la dégradation de l'espace public provoquée par le comportement incivique de quelques habitants.

Enfin, plusieurs élus et agents de la Ville et de la Communauté de Communes ont participé en juin 2016 à des opérations de sensibilisation auprès des élèves de 3 écoles primaires de la Ville (Saint-Evre, Moselly et Saint-Mansuy), proposées par des lycéens de Majorelle. L'objectif de ces rencontres était de sensibiliser les plus jeunes et d'encourager des discussions à la maison sur le sujet.

#### **▪ Phase de répression**

Afin d'accentuer la répression des incivilités liées à la propreté, il a été décidé par la délibération du 24 mai 2016 d'engager une procédure d'assermentation pour 10 agents du service propreté, leur permettant de relever ces infractions à compter du mois de septembre. Or, pour des contraintes extérieures à la collectivité, la procédure n'a abouti qu'au bout de plusieurs mois et n'a pas pu permettre une mise en œuvre des verbalisations pour les déjections canines.

Au regard de la charge de travail accrue pour la Police Municipale suite à l'attentat de juillet 2016, l'équipe n'a pas pu être mobilisée comme prévu pour verbaliser les déjections canines. Ces éléments de contexte n'ont pas permis d'engager la phase de répression comme prévu. Entre mai 2016 et février 2017, 38 contrevenants ont reçu un titre de recette émis par la Ville pour dépôt sauvage d'ordures ménagères. Seul un contrevenant a reçu un PV pour déjection canine, prise sur le fait par la Police Municipale.

▪ **Mise en œuvre d'un référentiel d'indicateurs**

La mise en œuvre du plan propreté a entraîné la création d'un référentiel d'indicateurs.

Nombre d'infractions constatées :

Mois	Dépôts sauvages	Déjections
Mai 2016	6	0
Juin 2016*	0	0
Juillet 2016*	0	0
Août 2016*	0	0
Septembre 2016*	0	0
Octobre 2016	2	0
Novembre 2016	4	0
Décembre 2016	4	0
Janvier 2017	15	1
Février 2017	7	0

\* La période de juin à septembre correspond à la période durant laquelle les agents de la Ville ouvrent un nombre réduit de sacs poubelle, en raison de la double mission d'un agent qui travaille au Port de France (activité estivale accrue) et des problématiques liées aux chaleurs, qui rendent le travail des agents très pénible en été.

A noter que sur la même période, la Communauté de Communes a constaté 18 infractions pour dépôts sauvages.

Fonctionnement de la motocrottes :

Mois	Volume ramassé
Juin 2016	120l
Juillet 2016	160l
Août 2016	Panne
Septembre 2016	120l
Octobre 2016	340l
Novembre 2016	220l
Décembre 2016	220l
Janvier 2017	120l (phase de gel importante)

Tonnage des bennes d'ordures ménagères, utilisées pour évacuer les déchets ramassés sur l'espace public (encombrants) :

Année	Tonnage
2009	148 t
2010	165 t
2011	200 t
2012	179 t
2013	229 t
2014	201 t
2015	213 t
2016	211 t

Utilisation des PAV pour évacuer les dépôts sauvages par les balayeurs :

2015 : 7 085 badgeages soit 187 tonnes estimées (à raison de 80 litres par badgeage)

2016 : 9 050 badgeages soit 239 tonnes estimées

## Plan 2017 – 2018

En dépit des moyens mis en œuvre en matière de propreté, nettoyage, enlèvement de déchets, sensibilisation et pédagogie, force est de constater que la propreté des espaces publics, espaces verts, aires de jeux, places et trottoirs souffre encore du comportement incivique d'une minorité d'usagers. Il en est ainsi plus particulièrement :

- Des déjections canines dont le problème subsiste et n'est dû qu'à la persistance de comportements individuels inadaptés et irrespectueux de certains propriétaires d'animaux. Les déjections en général et surtout dans la pelouse gênent fortement le public qui fréquente les lieux et nuisent aux services de la ville qui assurent l'entretien et les tontes ;
- Des dépôts sauvages de déchets ménagers ou encombrants par certains administrés ne respectant pas les règles fixées par la Communauté de Communes. Ces dépôts génèrent une mauvaise image de la Ville, mais également des nuisances olfactives ainsi qu'un encombrement des trottoirs et donc l'insécurité des piétons.

Ces phénomènes altèrent la qualité environnementale de la Ville et ont un impact direct sur la propreté, l'hygiène et la salubrité publique.

En outre, la charge financière générée par les prestations de nettoyage est importante pour le budget de la Ville.

Fort de ce bilan du premier plan, la Ville souhaite s'engager dans un nouveau plan propreté qui poursuivra le travail engagé en matière de sensibilisation et de communication, mais donnera un tournant à la phase répressive, permettant une réelle dissuasion des citoyens contrevenants aux règles évidentes d'hygiène et de salubrité publiques.

### ▪ **Nouvelles dispositions pour les agents**

La Ville bénéficie désormais de 10 agents assermentés au sein du service propreté, mais aussi d'une équipe étoffée au sein de la Police Municipale, avec l'arrivée d'un nouveau gardien de Police Municipale au 1<sup>er</sup> mai 2017, qui permettra 3 équipages de policiers municipaux et un équipage d'ASVP.

Il est proposé de mettre en place dans les plannings des agents, des plages horaires spécifiques consacrées au patrouillage, pour rechercher et constater les verbalisations.

Ainsi, chaque agent de l'équipe de police municipale ou de l'équipe propreté devra consacrer 4 heures par mois à cette mission, selon des plannings changeants, établis par les chefs de service.

### ▪ **Nouveaux moyens techniques**

Par délibération du 15 novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une balayeuse dernière génération, de gabarit réduit, permettant d'accéder à des zones difficiles à atteindre avec un engin de nettoyage traditionnel. Ainsi cette balayeuse sera consacrée au nettoyage des trottoirs à travers un circuit de 22 kms linéaires répartis dans les différents quartiers de la ville.

En 2016, 4 cendriers, 3 poubelles et 2 distributeurs de canisacs supplémentaires ont été installés dans la ville.

En 2017, il est proposé l'ajout de 10 poubelles supplémentaires.

### ▪ **Nouvelle procédure de verbalisation**

Les dispositions législatives du Code de l'Environnement permettent à la commune de se substituer au propriétaire à l'origine du déchet et de lui facturer le coût de l'enlèvement.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de permettre la facturation d'une intervention pour l'enlèvement d'office par le service propreté de la Ville des déjections, après constat. Cette facturation propre aux déjections, dont le montant est proposé à 70 €, vient s'ajouter à celle

déjà en place concernant les dépôts sauvages. Elle sera établie sur constat des agents assermentés du service Propreté ou des agents de l'équipe de Police Municipale et donnera lieu à l'émission d'un titre de recette à l'intention du contrevenant.

Ces dispositions seront précisées par un arrêté pris par M. le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, portant réglementation générale de la mise en œuvre de la propreté sur la Commune de Toul.

M. BAUER demande pourquoi on ne passe pas l'indemnité forfaitaire à 150 € ? Et pourquoi on ne la laisse pas en amende ?

M. HARMAND répond à M. BAUER qu'il faut que le montant de l'amende corresponde à quelque chose. Elle doit correspondre au taux horaire. On ne peut la laisser en amende car justement cela a été le problème l'année dernière et que nous n'avons pas pu verbaliser beaucoup de personne. Ne sont habilités que les agents de la Police municipale à verbaliser les amendes et nos 10 personnes assermentées de la voirie ne le sont pas. C'est pour cela que l'on part sur l'indemnité forfaitaire pour que 16 personnes puissent verbaliser.

M. BAUER demande si la vidéoprotection qui va être installée va pouvoir elle aussi permettre une verbalisation ?

M. HARMAND répond à M. BAUER que ce sera un appui. Mais tout le monde ne pourra être visionné. Vous n'imaginez quand même pas qu'avec le système de vidéoprotection de demain il y aura des caméras sur les 57 km de voirie de la collectivité.

Mme MASSENET-OZDEMIR fait remarquer que l'année dernière les cigarettes faisaient aussi partie des verbalisations.

M. HARMAND répond à Mme MASSENET-OZDEMIR que c'est toujours le cas au même titre que les crachats. Rien ne change.

Mme LAGARDE trouve que la pose de 4 cendriers en 2016 cela ne fait pas beaucoup.

M. HARMAND répond à Mme LAGARDE que la pose de cendrier se fait à la demande des commerçants. Cela ne figure pas sur 2017 mais j'ai accepté récemment la pose de cendriers devant plusieurs restaurants. Il y en a 22 en tout.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Adhère aux orientations ci-avant développées ;
- ✓ Précise que la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2015 réévaluant le tarif pour la prise en charge par les services de la Ville des dépôts de déchets ménagers et assimilés abusifs à 150 euros, reste applicable. Cette tarification concerne la prestation d'enlèvement des ordures ménagères, encombrants et dépôts sauvages d'ordures dès lors que ceux-ci auront été déposés au mépris des règlements édictés à cet effet ;
- ✓ Autorise M. le Maire à instaurer une prestation de nettoyage des déjections canines fixée à 70.00 € ;
- ✓ Précise que la constatation, en vue de la prestation de nettoyage, sera effectuée par des agents assermentés de la ville ou par les policiers municipaux et la facturation qui en résulte donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes et un avis de paiement ;
- ✓ Précise que le recouvrement s'effectuera par titre de recettes.

M. VERGEOT présente la délibération suivante :

#### **14) DEVELOPPEMENT CULTUREL : FESTIVAL BACH 2017 – PROPOSITION DE TARIFS.**

Dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> édition du Festival Bach organisé à Toul, du 9 avril au 17 septembre 2017, et au titre de la régie « Manifestations de la ville de Toul », support des opérations de recettes liées à cette opération, trois des quatorze concerts sont proposés avec droit d'accès, comme suit :

▪ Vendredi 28 avril 2017

20h30 Salle de l'Arsenal

##### **L'Histoire du Soldat**

Avec Brigitte Fossey, récitante et les solistes de l'Orchestre de chambre du Marais, direction P.Vigneron

Il est proposé un tarif plein à 15 €, un tarif réduit à 10 €

▪ Dimanche 02 juillet 2017

16h00 collégiale St Gengoult

##### **L'Art de la Fugue BWV 1080**

Par le quatuor Ludwig

Il est proposé un tarif plein à 10 €, un tarif réduit à 8 €

▪ Dimanche 03 septembre 2017

16h00 Salle de l'Arsenal

##### **Bach et Beethoven**

Avec Philippe Entremont, concertiste, chef d'orchestre

Il est proposé un tarif plein à 10 €, un tarif réduit à 8 €

Il est proposé également un « pass », avec une formule tarifaire avantageuse, pour l'ensemble de ces trois concerts :

- Pass' Individuel au tarif de 25 € l'unité (tarif plein) ou 20 € l'unité (tarif réduit).

Tous les tarifs proposés ci-dessus sont des tarifs TTC.

Le tarif réduit concerne les moins de 16 ans, les jeunes de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les groupes constitués de 15 personnes et plus.

Mme ANDRE demande si Mme FOSSEY vient nous rendre visite gratuitement ?

M. HARMAND répond à Mme ANDRE qu'elle ne vient pas gratuitement mais que le cachet est ridicule. Il y a le concert à la Cathédrale, la semaine avec les enfants plus le concert à l'Arsenal pour un montant de 3 500 €.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », réunie le mardi 28 mars 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le principe d'une création de tarifs d'accès ;
- ✓ Fixe les droits d'accès comme cités précédemment.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**15) PERSONNEL : EFFECTIFS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES -  
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que la loi n° 2016-1547 de modernisation de la justice du 21<sup>ème</sup> siècle, promulguée le 18 novembre 2016, comporte diverses mesures visant à améliorer pour tous la justice du quotidien et dont certaines concernent directement les communes pour lesquelles de nouvelles missions jusqu'alors dévolues aux services de l'Etat leur sont transférées.

Considérant l'arrêté ministériel du 9 février 2017, portant application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité, qui a pour conséquence de supprimer la condition de résidence pour le traitement des demandes de carte national d'identité.

Considérant que les missions suivantes sont désormais confiées aux officiers d'Etat Civil :

Mesures	Objet	Effet
Dispositions sur le changement de prénom (Article 56)	Le changement de prénom se fait désormais auprès d'un officier de l'état civil en mairie et plus auprès du juge aux affaires familiales d'un tribunal de grande instance. Pour autant, en cas de difficultés, l'officier de l'état civil peut soumettre ses éventuels questionnements au Parquet.	18 novembre 2016
COMEDDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) (Article 53)	Dématérialisation du registre d'état civil avec extension du dispositif COMEDDEC aux actes de mariage et de décès.	Déploiement jusqu'au 1er novembre 2018
Carte Nationale d'Identité	Suppression de la condition de résidence et transfert de compétence de traitement aux communes équipées de Dispositifs de Recueil	28 mars 2017
Dispositions sur les actes de l'état civil (Article 55)	Rectification des erreurs matérielles contenues dans les actes de l'état civil (erreur dans un acte de naissance, ...), qui pourra être faite directement par un officier d'état civil.	Dès publication d'un décret au 1er trimestre 2017
PACS (Article 48)	L'enregistrement des Pacs est transféré aux officiers d'état civil en mairie, et ne se fait plus auprès du greffe d'un tribunal d'instance.	1er novembre 2017

Considérant que s'ajoute à ces nouvelles missions, la nécessité pour l'officier d'Etat Civil d'accueillir, renseigner, orienter, accompagner les citoyens dans les démarches mais

également de développer les outils de communication pour la dématérialisation des demandes, d'assurer le suivi administratif des dossiers, de leur archivage et leur élimination. Considérant qu'il convient d'adapter en conséquence les moyens de la Direction des Affaires Générales pour lui permettre de réaliser la charge de travail transférée par la création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, par voie contractuelle dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux mêmes grades. Le traitement sera déterminé par référence à la grille indiciaire des grades susvisés et en fonction des qualifications et de l'expérience professionnelle du candidat contractuel.

Dans cette optique, au 1<sup>er</sup> mai 2017, les emplois permanents de la Direction des Affaires Générales seront les suivants :

N° du poste	Fonction	Grade d'occupation	Catégorie statutaire
1129	Directeur des affaires générales	Attaché	A
3383	Adjoint au directeur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> CI	B
1015	Chef du bureau Etat Civil	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> CI	C
926	Assistant de gestion funéraire	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> CI	C
1044	Assistant de gestion financière	Adjoint administratif	C
885	Chargé d'accueil Etat Civil	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> CI	C
960	Archiviste / officier d'Etat Civil	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> CI	C
1259	Chargé d'accueil Etat Civil	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> CI	C

M. BAUER demande si on connaît les départs en retraite sur 2017. Seront-ils remplacés ?

M. HARMAND répond à M. BAUER qu'il y en a peu. Nous n'en n'avons qu'un seul cette année que l'on devra remplacer. Un jour, si vous avez la chance d'être dans la majorité M. BAUER, vous verrez que les dispositions règlementaires et légales vous obligent à avoir des taux d'encadrement sur certaines activités. 1/3 des effectifs de la collectivité nécessitent un remplacement. C'est le cadre légal qui l'impose.

M. MATTEUDI rejoint ce que vient de dire M. BAUER. Il s'est déjà exprimé sur le sujet en commission. Il sait que l'on subit une mesure gouvernementale complètement absurde, on nous donne des miettes alors que cela va nous coûter très cher. Mais nous ne pouvons pas non plus nous permettre une nouvelle fois d'augmenter nos effectifs. Sur 300 agents il n'y a pas de possibilité de trouver une solution en interne ?

M. HARMAND demande à M. MATTEUDI s'il souhaite que l'on mette un maçon à l'état civil ? Non le statut ne nous le permettait pas. Nous avons déjà retourné le problème dans tous les sens. Je comprends, on pourrait encore diminuer la masse budgétaire salariale mais on crée 4 emplois. Cela vous a été présenté dans le budget. La masse du chapitre 12 tient compte de ces 4 créations.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Créé un emploi permanent de catégorie C, ouvert aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au budget.

M. BAUER s'abstenant.

M. MATTEUDI, Mme ANDRE votant contre.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**16) PERSONNEL : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX A COMPTE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2123-23 et L.2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Considérant que l'assemblée délibérante fixe les indemnités de fonction des élus dans la limite d'une enveloppe globale dont le montant est défini à partir des indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et aux Adjointes délégués dans la strate démographique de la commune.

En application de ce principe, l'enveloppe globale autorisée est de :

Population de 10 000 à 19 999	Taux maximal autorisé
Maire	65,00%
Adjointes ayant reçu délégation	9 * 27,50% = 247,50%
<b>Total de l'enveloppe globale autorisée</b>	<b>312,50% (Maire + Adjointes)</b>

Considérant que les indemnités du Maire et des Adjointes délégués peuvent être majorées :

- Lorsque la ville est : chef-lieu d'arrondissement (20%) ;
- Lorsque la ville est attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (la majoration est définie dans la strate de population de référence immédiatement supérieure à celle de la population de la commune, soit de 20 000 à 49 999 habitants.

Considérant que l'assemblée délibérante peut voter l'indemnisation des conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Considérant que le 26 janvier 2017 est paru au Journal officiel un décret revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique servant de référence pour le calcul des indemnités de fonction des élus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. (IB 1022 – IM 826 contre IB 1015 – IM 821 auparavant).

Considérant que la réglementation impose aux collectivités dont la délibération fixait le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut 1015, à prendre une nouvelle délibération faisant expressément référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, ce qui évitera à reprendre une délibération à chaque revalorisation.

Considérant en outre que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la collectivité compte 14 conseillers municipaux délégués contre 15 auparavant.

M. MANGEOT souhaiterait une précision car il n'arrive pas au même résultat que vous. On nous donne des pourcentages et j'ai essayé de trouver des équivalents en chiffres bruts. Quand je calcule les chiffres bruts par rapport au nouveau barème 1022 j'arrive aux mêmes chiffres que vous. Nous sommes bien d'accord qu'on nous annonce un total, en ce qui vous concerne par exemple, de 100.6 % du barème ce qui fait pour moi 3 870.65 €, vous annoncez 3 870.64 €, nous sommes bien sur les mêmes chiffres. Donc une augmentation de 450 € / mois en ce qui vous concerne par rapport à votre indemnité votée en tout début de mandat et donc 90 % du barème 1015.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT qu'il diminue son indemnité de 240 € / mois. Problématique sur cette délibération : on arrive à un résultat similaire à la délibération que vous aviez précédemment moins une indemnité sur l'enveloppe globale. Le Maire touche moins, c'est la volonté, pour pouvoir indemniser les deux personnes qui ont des charges supplémentaires sauf que la présentation de la délibération telle qu'elle vous est présentée ce soir n'est pas comparable avec la délibération du début de mandat. On arrive à des résultats similaires sauf qu'elle était mal construite et là on la reconstruit d'où les différences de taux, de pourcentage. Mais ce que je peux vous dire c'est que l'indemnité du Maire baisse et l'enveloppe globale baisse d'une indemnité.

M. MANGEOT regrette qu'il n'y a pas les montants en face des pourcentages. Vous savez très bien ce que vous touchez tout comme les Adjointes à la fin du mois.

M. HARMAND répond à M. MANGEOT que l'on ne peut mettre de montants car sinon à chaque fois que l'indice va changer il faudra reprendre une délibération car les montants indiqués ne seraient plus les bons. Ce qui nous a été demandé par l'association des Maires est de prendre une délibération sans les montants.

M. MANGEOT ajoute que dans la délibération en tant que telle il conçoit que l'on ne puisse y faire figurer les montants mais dans ce qui accompagne cette délibération et les éléments explicatifs rien n'empêche d'avoir les montants et justement des éléments de comparaison.

M. VIGNERON indique que sur la page 16 du budget l'indemnité au chapitre 6531 était de 244 780 € l'année dernière, elle passe à 247 113 € cette année. C'est l'indice qui a augmenté ?

M. HARMAND répond à M. VIGNERON par l'affirmative. L'indice n'avait pas augmenté depuis 10 ans. L'augmentation de l'indice se fait de façon automatique. Si nous avons gardé l'indemnité complète de la Conseillère déléguée, l'enveloppe aurait augmenté un peu plus. J'ai donc demandé qu'il y ait une indemnité en moins et que cette indemnité soit prise sur mon indemnité.

M. BAUER demande ce qui justifie le changement d'indemnité par rapport à la strate ? C'est communautaire, ce n'est pas pour une Ville, c'est là que je ne comprends pas.

M. HARMAND répond à M. BAUER que si on est chef-lieu, ville DSU, on émerge à des bonifications et nous passons à la strate supérieure. C'est valable pour tout le monde, on ne va quand même pas ici justifier la Loi. Les Villes chef-lieu et Villes DSU entraînent des responsabilités qui sont autres.

M. MANGEOT ajoute que lorsqu'on leur présente 100.6 % d'un barème plus élevé et qu'on le compare à 90 % d'un barème moins élevé, la conclusion que l'on en tire au vu des éléments qui nous sont fournis est une augmentation de l'enveloppe. C'est public donc il n'y a aucun problème pour que l'on en parle en Conseil municipal.

M. HARMAND indique le comprendre mais que si M. MANGEOT était venu en commission il aurait eu tous les éléments de comparaison. Je n'ai pas les chiffres ce soir mais on pourra vous les donner en commission.

M. MANGEOT dit les attendre donc.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Confirme les montants des indemnités de fonction perçus par l'ensemble des élus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, lesquels ont été revalorisés en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1022 – IM 826) ;
- ✓ Fixe au 1<sup>er</sup> mai 2017, les indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, ainsi qu'il suit :
  - Maire : 58 % ;
  - Les Adjoints délégués (9) : 10,5 % ;
  - Les Conseillers municipaux délégués (4) : 16 % ;
  - Les Conseillers municipaux délégués (2) : 10,5 % ;
  - Les Conseillers municipaux délégués (8) : 7 % ;
- ✓ Autorise la majoration des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints délégués, la Ville de Toul étant à la fois chef-lieu d'arrondissement ainsi que bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Dans cette optique au 1<sup>er</sup> mai 2017 les indemnités de fonction seront les suivantes :

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus au 1<sup>er</sup> mai 2017**

Fonctions	En % de l'indice brut terminal de la fonction publique (Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires)				
	Indemnité maximale autorisée strate 10000 à 19999	Indemnité votée avant majoration	Indemnité majorée du fait de la DSU (strate 20000 à 49999)	Majoration chef-lieu (20 % de l'indemnité votée)	Total
Maire	65,00%	58,00%	31,00%	11,60%	100,60%
1 <sup>er</sup> Adjoint délégué Lydie LE PIOUFF	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
2 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Olivier HEYOB	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
3 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Catherine BRETENOUX	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
4 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Gérard HOWALD	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
5 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Christine ASSFELD-LAMAZE	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
6 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Lucette LALEVEE	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
7 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Jorge BOCANEGRA	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
8 <sup>ème</sup> Adjoint délégué Alain BOURGEOIS	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%

9ème Adjoint délégué Fabrice DE SANTIS	27,50%	10,50%	17,50%	2,10%	30,10%
---	--------	--------	--------	-------	--------

**Suite du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus au 1<sup>er</sup> mai 2017**

Fonctions	En % de l'indice brut terminal de la fonction publique (Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires)				
	Indemnité maximale autorisée strate 10000 à 19999	Indemnité votée avant majoration	Indemnité majorée du fait de la DSU (strate 20000 à 49999)	Majoration chef-lieu (20 % de l'indemnité votée)	Total
Conseiller délégué Marie-Thérèse VIOT		16,00%			16,00%
Conseiller délégué Malika ALLOUCHI-GHAZZALE		16,00%			16,00%
Conseiller délégué Mathieu VERGEOT		16,00%			16,00%
Conseiller délégué Mustapha ADRAYNI		16,00%			16,00%
Conseiller délégué Claudine CAMUS		10,50%			10,50%
Conseiller délégué Catherine GAY		10,50%			10,50%
Conseiller délégué Philippe GAUVIN		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Irène ERDEM		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Marie GUEGUEN		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Alain ANSTETT		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Guy SCHILLING		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Fatima EZAROIL		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Patrick LUCOT		7,00%			7,00%
Conseiller délégué Bahar DEMIRBAS		7,00%			7,00%
<b>TOTAL</b>	<b>312,50%</b>	<b>293,50%</b>			

- ✓ Alloue au Maire une indemnité annuelle forfaitaire représentative de frais de fonction égale à deux fois l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- ✓ Inscrit les crédits correspondants au budget.

Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, MM. BAUER, STEINBACH s'abstenant.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

**17) PERSONNEL : MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN FONCTIONNAIRE DE LA VILLE DE TOUL AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU CŒUR DU TOULOIS.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois a été créé en 2011 pour assurer la « Production de l'eau potable » sur les communes de son périmètre,

Considérant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Syndicat porte également la compétence « Distribution de l'eau » de la part des collectivités adhérentes et qu'il est devenu à cette occasion le Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois (SIE Cœur Toulinois),

Considérant que pour le bon fonctionnement du Syndicat, la Ville de Toul a mis à disposition de celui-ci 1,5 poste en ETP, soit 1 fonctionnaire de catégorie A au grade d'ingénieur à temps complet du 28 janvier 2013 au 31 janvier 2016 et 1 fonctionnaire de catégorie B au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe pour une quotité de travail de 50 % du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015 et de 100 % du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, lesquels ont été transférés de plein droit au Syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de plein droit des personnels exerçant leur fonction en totalité dans le service transféré,

Considérant que le Syndicat a vu croître son champ de compétences et son volume de production et qu'il convient aujourd'hui de renforcer ses moyens humains et professionnels par la mise à disposition partielle d'un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative qui sera chargé du secrétariat, de la comptabilité, des opérations budgétaires et du suivi des dossiers en cours et à venir,

Pour mémoire, l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois, une convention de mise à disposition partielle d'un fonctionnaire de la Ville à hauteur de 30 % de son temps de travail, pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 permettant ainsi la prise en charge du surcroît d'activités du Syndicat,

Cette mise à disposition implique pour le Syndicat l'obligation de rembourser à la Ville de Toul l'ensemble des rémunérations et charges correspondant au temps de la mise à disposition

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la mise à disposition partielle d'un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à hauteur de 30 % d'un temps plein auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois pour assurer les activités administratives et comptables nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat ;
- ✓ Approuve les modalités financières de cette mise à disposition détaillées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulinois ;
- ✓ Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Mme LALEVEE donne lecture des décisions suivantes :

## 18) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ☞ Convention NAP – Béatrice BAGARD-PASINA.
- ☞ Convention NAP – ESPERANCE TOUL BASKET.
- ☞ Convention de mise à disposition des structures sportives - Saison 2016/2017 - Association LES ALEVIS - Gymnase Faveaux.
- ☞ Convention de mise à disposition structures sportives - HANDBALL CLUB TOUL.
- ☞ Occupation du Domaine Public – Terrasses 2017 - LE COMMERCE.
- ☞ Permis de détention provisoire d'un chien de 1ère catégorie - GASSER Dylan.
- ☞ Permis de détention provisoire d'un chien de 1ère catégorie - MUNCH Julien.

### Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 08/17	Sinistre relatif à la dégradation de barrières garde-corps rue du Pont de Vaux le 19 décembre 2016	AXA	288.25 €
SIN 09/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un feu tricolore Porte de Moselle, le 23 novembre 2016	AXA	800 €
SIN 10/17	Sinistre relatif à la dégradation d'un mât feu tricolore Porte de Moselle, le 24 décembre 2016	AXA	1 811.50 €
SIN 11/17	Sinistre relatif à la dégradation d'une barrière de protection avenue Victor Hugo le 4 décembre 2016 à TOUL.	AXA	320.40 €

### Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
CP 10/17	Marché n° 2017/015 : Exécution de la Production Artistique du Festival de Musiques Classiques de la Ville de Toul dédiées à Jean Sébastien BACH	SPECTACLES EN LIBERTE SARL 93100 MONTREUIL	Pour un montant total annuel maximum (prix unitaire et forfaitaire) de 70 000 € HT. Le marché prend effet à la notification, pour une durée d'un an et pourra être reconduit deux fois.
CP 11/17	Marché 2016/076 – Prestations de services pour la détection et la géolocalisation des réseaux sensibles enterrés et aériens – AVENANT 1	SARL RESO DETECT 54150 BRIEY	Pour modifier le délai d'exécution des commandes. Ces modifications n'engendrent aucun impact financier sur le marché
CP 12/17	Marché 2016/086 – Travaux de purge d'une passerelle au Port de France de la Ville de Toul – Avenant n° 1	MELCHIORRE SAS 54530 RICHARDMENIL	Pour la non réalisation d'un constat d'huissier. Cette suppression engendre une moins-value de 500.00 € HT
CP 13/17	Marché n° 2017/016 : Travaux de marquage horizontal sur voirie pour la Ville de Toul	AXIMUM SA 54206 TOUL CEDEX	Pour un montant annuel maximum de 15 000.00 € HT. La durée du marché est d'un an à compter du 15 mars 2017 et pourra être reconduit tacitement deux fois

CP 14/17	Marché 2016/047 – Fourniture d'ouvrages imprimés et de documents sonores pour la médiathèque de la Ville de Toul – Lot n° 1 : Ouvrages de fiction pour le secteur adulte – Avenant n° 1	LIBRAIRIE BOSSUET SAS 54200 TOUL	Afin de modifier le délai d'exécution des commandes afin de mieux répondre aux besoins de la Collectivités. Ces commandes pourront être passées sur une année civile et non plus sur une année à compter de la notification. Ces modifications n'engendrent aucun impact financier sur le marché
CP 15/17	Marché 2016/048 – Fourniture d'ouvrages imprimés et de documents sonores pour la médiathèque de la Ville de Toul – Lot n° 2 : Ouvrages documentaires pour le secteur adulte – Avenant n° 1	LIBRAIRIE BOSSUET SAS 54200 TOUL	Afin de modifier le délai d'exécution des commandes afin de mieux répondre aux besoins de la Collectivités. Ces commandes pourront être passées sur une année civile et non plus sur une année à compter de la notification. Ces modifications n'engendrent aucun impact financier sur le marché
CP 16/17	Marché 2016/049 – Fourniture d'ouvrages imprimés et de documents sonores pour la médiathèque de la Ville de Toul – Lot n° 3 : Livres audio pour le secteur adulte – Avenant n° 1	LIBRAIRIE BOSSUET SAS 54200 TOUL	Afin de modifier le délai d'exécution des commandes afin de mieux répondre aux besoins de la Collectivités. Ces commandes pourront être passées sur une année civile et non plus sur une année à compter de la notification. Ces modifications n'engendrent aucun impact financier sur le marché
CP 17/17	Marché 2016/039 – Fourniture d'ouvrages imprimés, de documents sonores et vidéo pour la médiathèque de la Ville de Toul – Lot n° 4 : Bandes dessinées et mangas – Avenant n° 1	LIBRAIRIE BOSSUET SAS 54200 TOUL	Afin de modifier le délai d'exécution des commandes afin de mieux répondre aux besoins de la Collectivités. Ces commandes pourront être passées sur une année civile et non plus sur une année à compter de la notification. Ces modifications n'engendrent aucun impact financier sur le marché

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

## 19) QUESTIONS DIVERSES.

### Documents annexés :

- ➔ **Point n° 1d** : Finances : Budget général – Budget Primitif 2017 et niveau de vote.
- ➔ **Point n° 4** : Finances : Procès-verbal de mise à disposition suite au transfert de compétence de distribution d'eau potable au SMP Cœur Toulais.
- ➔ **Point n° 8** : Affaires Foncières : Déclassement et cession d'un sentier rural et d'un espace vert, rue des Aubépines – Clôture de l'enquête publique.
- ➔ **Point n° 14** : Développement Culturel : Festival BACH 2017 – Proposition de tarifs.
- ➔ **Point n° 17** : Personnel : Mise à disposition partielle d'un fonctionnaire de la Ville de Toul auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulais.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h45.



Aide HARMAND  
Maire de Toul  
Conseiller départemental de Meurthe & Moselle